

BELGIQUE - BELGIË
P.P.
1050 BRUXELLES 5
BC 5770

Justice & Démocratie

RCN

Le Bulletin n°32 Deuxième trimestre 2010

D'un temps et d'une chose à l'autre



Contacts

SIÈGE - BRUXELLES

Avenue Brugmann, 76, B-1190 Bruxelles
Tel. : +32 (0)2 347 02 70 Fax+32 (0)2 347 77
99

www.rcn-ong.be

DIRECTION GÉNÉRALE: Pierre Vincke
pierre.vincke@rcn-ong.be

DIRECTION DES PROGRAMMES : David Kootz
david.kootz@rcn-ong.be

RESPONSABLES DES PROGRAMMES

Rwanda/Burundi/RD Congo : flo-
rence.liegeois@rcn-ong.be / aa.pohu@rcn-
ong.be

Sud Soudan / Tchad : david.kootz@rcn-ong.be
Belgique : pascaline.adamantidis@rcn-ong.be

STAGIAIRES/VOLONTAIRES DES PROGRAMMES

Abdel Rhamane Diop, Thomas Verbeke, Gautier
Centlivre, Violaine Talleu, Floriane Dumoulin

ADMINISTRATION - FINANCES - LOGISTIQUE

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER: Raphaël
Coppin

raphael.coppin@rcn-ong.be

ADJOINTE FINANCIÈRE : veronique.lefevere@rcn-
ong.be

ADJOINT ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE :
zeger.de.henau@rcn-ong.be

VOLONTAIRES AFL - SECRETARIAT

Paul Humblet, Denis Jourdain, Jean-Paul Le-
clercq, Diane Rutagengwa,

STAGIAIRE BULLETIN

Floriane Dumoulin: flo-
riane.dumoulin@gmail.com

RWANDA - KIGALI

Tel. : +250 51 09 03

COORDONNATEUR DES PROGRAMMES

Marco Lankhorst : coordo@rcn.rw

ADMINISTRATION - FINANCES - LOGISTIQUE

Antoine Chevallier

BURUNDI - BUJUMBURA

Tél. : +257 22 24 37 25 ou +257 22 24 90 83

COORDONNATEUR DES PROGRAMMES

Sylvestre Barancira : sylvestre.barancira@rcn-
burundi.com

ADMINISTRATION - FINANCES - LOGISTIQUE

Antoine Chevallier

RD CONGO - KINSHASA BAS-CONGO

Tél. : +243 998 63 96 14

COORDONNATEUR DES PROGRAMMES

Manuel Eggen : coordo@rcn-rdc.org

ADMINISTRATION - FINANCES - LOGISTIQUE

Marie Sadzot

RD CONGO - BUNIA

Tél. : +243 810 17 74 92

CHEF DE PROJET

Marcelin Djoza: cdm.ituri@rcn-rdc.org

ADMINISTRATION - FINANCES - LOGISTIQUE

Pascal Vanden Eynde

TCHAD - N'DJAMENA

Tél. : +235 63 17 04 36

COORDONNATEUR DES PROGRAMMES

Mathilde Renault : coordo.tchad.rcn@gmail.com

Sommaire

3 Éditorial

6 Aperçu des programmes

10 Rwanda

11 «Rwanda Case Backlog Reduction Project»

14 Burundi

15 « Bribes de paroles sur les élections de 2010 au Burundi »

18 « Un regard, une discussion sur le conflit burundais grâce au théâtre »

20 « Coordonner les acteurs de la chaîne pénale au Burundi »

23 « Animations communales KAYOKWE : quand le sort semble s'acharner
sur le déroulement d'une projection de la pièce « *Burundi, simba imanga* » »

24 République démocratique du Congo

25 « Un regard sur les formations permanentes des Officiers de Police Judi-
ciaire à Kinshasa »

27 « De la formation permanente des greffiers et secrétaires du Parquet au
Bas-Congo »

29 « La cohabitation communautaire, clé de la stabilité à l'Est de la RDC »

31 « Des résultats concrets dans le règlement pacifique des conflits en Ituri »

34 Tchad

35 « Enjeux et perspectives de l'atelier de restitution organisé dans le cadre
d'un projet d'appui à l'Est du Tchad (PAAJET) »

36 Belgique

36 « Entretien avec Bernardin Maïga, ou la promotion du droit des femmes
maliennes »

Illustration de couverture: Œuvre de Frank Dikisongele

Chers lecteurs,

Ce Bulletin parle de nos activités et des contextes socio-politiques dans lesquels les institutions de la justice tentent de se construire. Il y est question des enjeux des élections au Burundi, des arriérés judiciaires au Rwanda, des défenseurs des droits de l'Homme au Tchad, de nos formations permanentes en République démocratique du Congo et de médiations prometteuses sur les conflits de terre en Ituri.

De retour depuis deux mois à RCN pour y remplacer Renaud Galand parti vers d'autres horizons, je suis frappé par la répétition des problématiques et des défis. Torpeur ou constance ? Dire que les jalons sont posés à long terme, c'est facile, dire que les choses ont bougé, c'est naïf. Alors quoi ? Il faut rentrer dans les détails. Peser les avancées, les résistances, les reculs. Pays par pays, phase par phase.

Le Rwanda a indubitablement mis les bouchées doubles et s'inscrit dans une phase post conflit sur le plan de son développement. De longs débats pourraient nous départager quant à l'indépendance de la justice, mais il est indéniable que la justice de droit commun se professionnalise et se développe. Néanmoins, sur le plan politique, la démocratie ne paraît pas progresser. Les élections approchant, de nombreuses arrestations, notamment celle d'une candidate importante et de son avocat, inquiètent les observateurs. La parole politique en général est suspectée.

Au Burundi, les élections se déroulent également sous tension, les candidats contestent les résultats et la sécurité est toujours incertaine. Cependant, ce deuxième scrutin présidentiel depuis les accords d'Arusha est historique : il est inédit que deux élections successives n'engendrent pas un conflit national.

En RDC, la perspective des élections exacerbe également les tensions. La mort récente de Floribert Chebaya, Président de l'ONG « La Voix Des Sans-Voix » est une catastrophe pour le pays qui revulse les démocrates et les défenseurs des droits humains. Cet homme a donné sa vie au désir de justice et de démocratie. Nous ne travaillions pas avec lui, nous nous connaissions à peine, cela ne nous empêchera pas de lui rendre cet hommage. Je propose, en son honneur, une page blanche à la suite de cet éditorial. Si le besoin d'écrire sur cette page vous taraude, faites-le et envoyez-nous votre texte, nous le publierons dans le numéro de septembre. Sinon, chaque fois que vous feuilleterez ce numéro, la page blanche vous rappellera qu'« il était un homme ».

Ce qui n'a pas changé dans mon esprit, c'est l'importance du concept du temps. Nous célébrons cette année les indépendances africaines. Ce retour est difficile. Un auteur sud-africain écrit dans le Nouvel Observateur consacré à Mandela : « *s'acharner sur le cadavre du colonialisme est chose vaine pour affronter les problèmes d'aujourd'hui. Pourtant, les fantômes sortent toujours la nuit. Le passé ne passe pas. Parfois, il a bon dos, parfois, il continue à faire mal* ».

Reconnaissance de RCN Justice & Démocratie comme « Centre labellisé relatif à la transmission de la Mémoire »

RCN Justice & Démocratie est particulièrement honoré de la reconnaissance qui vient de lui être faite de Centre labellisé relatif à la transmission de la Mémoire.

Cette reconnaissance par le Gouvernement de la Communauté Française du Royaume de Belgique intervient dans le cadre du décret du 13 mars 2009, relatif à la transmission de la Mémoire. Ce décret vise à favoriser la transmission aux générations futures de la mémoire des crimes de génocide et des crimes contre l'humanité afin d'éviter que cela se reproduise à l'avenir.

C'est en particulier le projet de série radiophonique « *Si c'est là, c'est ici* » qui a permis cette reconnaissance de Centre labellisé. Ces émissions ouvrent un espace de paroles lié à la question du « (re)-vivre ensemble » à travers le récit de 11 personnes du Rwanda, du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Cambodge, de Bosnie et de Belgique.

On a coutume de construire le temps de la sorte : le temps de la crise, le temps du post conflit, le temps de la transition, le temps du développement. Se greffent sur ces concepts d'autres « encadrants » : pays pauvres, pays très endettés, indices de développement qui classifient chaque pays selon un ordre mondial préétabli (PNUD).

Ces théories évolutionnistes peuvent également être utiles pour observer les pays en régression. Mais la dimension politique peut influencer le diagnostic et donc les outils utilisés pour répondre à ces différents temps.

Prenons le cas de la République du Congo. Ce territoire tellement diversifié ne peut être pensé comme unique : ni les institutions, ni le développement socio-économique, ni les conflits ne peuvent être appréhendés en un ensemble. Il faut faire autrement. L'histoire politique a désigné les élections présidentielles comme un tournant, un moment pivot qui initie la phase de développement et clôt la phase de transition. Elle a également plus ou moins chassé le spectre de la guerre et désigné les deux Kivu et l'Ituri comme des zones de conflits. Elle a postulé que le développement des institutions et le développement socio-économique pourraient amener les combattants à rendre les armes. Or les provinces citées ne sont pas entièrement sous contrôle étatique, ce sont par endroits des zones de non-droit où aucun programme de développement n'est possible. Ce sont même des zones sous contrôle administratif non étatique, avec des alliances en tous genres, extrêmement complexes et organisées. L'impression demeure que ce n'est pas seulement d'un contexte de non droit chaotique qu'il est question, mais d'un ensemble de systèmes qu'il faut apprendre à connaître et avec lesquels il faut apprendre à négocier. Ces mécanismes, ces coutumes, ces gestes construits pendant cent ans, sont mémorisés aujourd'hui.

Et cette mémoire me semble très différente du concept de « post transition ». En fait, la phase de transition commence à peine. Et le risque de mettre en place des outils qui ne répondent pas à des besoins qui relèvent encore de l'urgence est réel. On constate cet empressement, tant du côté des acteurs congolais que de la communauté internationale. Pressée d'appliquer la déclaration de Paris, elle doit bien convenir que le contexte rend très difficile la coordination, encore plus l'harmonie et l'alignement. Elle doit également constater que sa propre cohésion est sujette à défaillances et à divergences sur les moyens à mettre en œuvre ou sur les intérêts à poursuivre. Les efforts de concertation de la communauté internationale et des partenaires congolais, s'ils restent une arène consensuelle, se doublent de rencontres bilatérales plus ou moins informelles. Dans cette valse-hésitation, les ONG sont un jour sollicitées car jugées efficaces sur le terrain, un autre jour écartées, car étrangères aux accords politiques bilatéraux ou considérées inaptes à brasser des budgets plus conséquents.

En définitive, dans quelle phase sommes-nous ? Nous suggérons que la distinction brutale entre les phases d'urgence et de développement est inopérante. Ce n'est pas parce que les élections ont eu lieu, que la souveraineté est acquise qu'il devient offensant d'accompagner au quotidien des opérateurs dans la mise en place des institutions, ni qu'il est inadapté d'utiliser des « outils de transition » ou des « camps de base institutionnels », là où rien n'existe depuis des décennies. Il n'est pas impossible de penser que même dans l'urgence, la nature instituante d'un programme est nécessaire : car ce qui institue, ce sont des hommes, des gestes porteurs de sens. Et les institutions ne sont pas d'abord des procédures et des bâtiments, ce sont d'abord des gestes et des hommes.

Il est possible, à mon avis, et de là où je parle, c'est-à-dire depuis la lorgnette de l'histoire de RCN, avec ses bailleurs de fonds, ses représentants, les autorités nationales, d'envisager la route de la transition selon des modalités multiples qui tiennent compte des difficultés concrètes et développent des rapports temps/espace différents : des changements de vitesse, en somme. On serait alors dans un rapport non évolutionniste au temps, mais dans un temps assumé de régressions et de progressions.

L'assassinat de Floribert Chebaya nous oblige à admettre ce temps.

Pierre VINCKE,
Directeur de RCN Justice & Démocratie.

Floribert Chebaya

Défenseur des droits de l'Homme et président de l'ONG « La Voix Des Sans-Voix », retrouvé mort dans sa voiture le 2 juin 2010 à Kinshasa.

Aperçu des Programmes

République du Rwanda

En 2010, RCN Justice & Démocratie continue le programme triennal « **Pour une justice de proximité** ». Les objectifs sont de renforcer l'État de droit, garantir le maintien de la paix sociale et accompagner l'émergence de pratiques démocratiques au sein de la société rwandaise.

Le programme vise à rapprocher la justice de la population en favorisant la convergence des acteurs de justice et de la société civile. Les activités menées dans ce cadre permettent d'accélérer le cours de la justice et d'en améliorer la qualité, et de renforcer les capacités opérationnelles de la société civile pour qu'elle joue son rôle de relais entre la population et les acteurs de justice. Une part croissante est consacrée au renforcement de la connaissance par la population de ses droits et obligations, notamment dans le domaine foncier.

Un projet d'**Appui à la résorption des arriérés judiciaires** vient d'être achevé en février 2010. Consistant d'une part en un appui logistique et technique à l'ins-truction et aux jugements, il a d'autre part contribué à la définition d'une politique pénale de traitement des dossiers afin de limiter la création de nouveaux arriérés. RCN Justice & Démocratie a réalisé le monitoring de 102 audiences pénales au cours de ce projet.

Le programme de RCN, qui s'inscrit dans la stratégie nationale sectorielle "Justice et réconciliation", pilotée par les autorités rwandaises et appuyée par plusieurs bailleurs internationaux, développe d'autres activités (telles que la formation des huissiers), qui visent également le renforcement des capacités techniques de l'ins-

titution judiciaire.

En termes d'appui à la société civile, un large volet consacré au domaine du droit foncier est mis en œuvre, dans le cadre du partenariat déjà en cours avec le syndicat d'agriculteurs et d'éleveurs Imbaraga. Les activités incluent un soutien institutionnel, notamment aux administrations chargées de l'application de la réforme foncière. Parallèlement, l'action contribue au renforcement des capacités des membres du syndicat par des formations (droit foncier, droit des successions, droits des femmes), des formations de formateurs et vulgarisateurs, des tables-rondes, etc.

Dans la continuité des projets menés en 2009 dans le domaine foncier et dans le cadre de l'appui croissant apporté dans ce domaine, RCN poursuit plusieurs études sur la réforme foncière et les modes de résolution des conflits de terre, et sur un meilleur accès à la terre pour les femmes. Une autre étude permettra d'évaluer l'impact du projet de diffusion de la loi foncière sur la période 2006-2008.

Enfin, un appui technique et logistique à des ONG nationales pour l'observation de la justice est également mis en place, ainsi que des tables rondes sur les enjeux dans ce secteur.

Les projets de RCN au Rwanda sont soutenus par la Coopération belge au développement (DGCD), l'Union européenne (IEDDH), USAID, International Land Coalition, et International Land Development Law Organization (IDLO).

République du Burundi

RCN Justice & Démocratie poursuit la mise en œuvre du programme triennal "**Pour une Justice rassurante**" initié en 2009. En réponse aux besoins de reconstruction individuelle, collective et institutionnelle et afin de rebâtir la paix sociale et agir contre l'impunité, le programme a pour objectif spécifique de créer un climat de confiance envers la justice pénale, qui favorise l'implication de la population dans la transformation du conflit.

Contribuant à la lutte contre l'impunité, la stratégie est d'agir en synergie dans l'appui institutionnel et au niveau de la société civile, au sein de deux axes d'intervention.

Le volet **Chaîne pénale et sécurité** inclut des actions

visant le renforcement de la chaîne pénale et la bonne coordination des différents acteurs judiciaires. Dans le cadre d'une étude plus large des dysfonctionnements existants, des actions concrètes sont réalisées, notamment la formation technique et scientifique d'officiers de police judiciaire (OPJ) et de brigadiers de police à compétence de police judiciaire, ou la formation de magistrats militaires en droit pénal et criminologie. Visant à renforcer les liens et l'amélioration de la collaboration entre ces différentes catégories d'acteurs, des ateliers de concertation sont également organisés, par exemple entre des juges et des officiers du ministère public.

Parallèlement, des actions d'information et de vulgarisation sont menées auprès de la population afin de l'in-

former sur la justice pénale et ainsi renforcer sa confiance dans le système judiciaire. L'objectif est également de s'assurer que la population connaît ses droits et ses devoirs et sait les exercer devant la justice en cas de litige ou de conflit.

Les activités organisées dans ce cadre incluent notamment des concertations communales entre acteurs de la justice et de la sécurité et représentants de la société civile, durant lesquelles sont abordées une large palette de thèmes (prévention de la criminalité, le respect des droits des prévenus, la répartition des compétences, etc.). Aussi, RCN poursuit la conception d'outils et la diffusion des émissions radio.

Un soutien est par ailleurs fourni au Conseil National de Communication (CNC) dans la définition du projet de loi portant sur le statut du journaliste et du technicien des médias, visant à renforcer et encadrer la protection de la liberté d'expression de ce corps professionnel.

Dans le cadre d'une action pilote en partenariat avec des organisations burundaises, RCN souhaite également soutenir des partenaires locaux dans l'observation de la justice, en les formant à la méthodologie d'observation et en développant avec eux des outils de monitoring.

Par ailleurs, RCN poursuit la mise en œuvre du volet **Transformation du conflit**. Visant à renforcer la

confiance de la population dans la justice et créer les conditions nécessaires à la mise en place d'une justice post-conflit, RCN continue la diffusion des créations théâtrales dans diverses zones et auprès d'un public varié (représentations ou diffusion vidéo de la pièce). A l'issue des représentations, des groupes de parole permettent d'initier un dialogue constructif au sein de la population sur le traitement de l'histoire commune du conflit.

Dans le cadre des élections prévues en 2010 (nationales, législatives, locales), RCN a terminé en février un projet d'appui à la Commission électorale nationale indépendante, dans un objectif de restauration de l'Etat de droit et de renforcement du contrôle démocratique.

Enfin, un projet de protection des personnes albinos va être mis en place, favorisant leur réintégration sociale et économique, la protection et la reconnaissance de leurs droits.

Les projets de RCN au Burundi sont soutenus financièrement par la Coopération belge au développement (DGCD), l'Union européenne (Programme Gutwara Neza), ainsi que les coopérations allemande, suisse et canadienne.

République démocratique du Congo

En 2010, RCN poursuit le programme triennal visant à instaurer **une justice de proximité de meilleure qualité au service des justiciables**. Ceux-ci sont placés au centre de l'action, afin de contribuer à restaurer leur confiance en la justice.

Cette approche globale guide l'ensemble des programmes mis en œuvre en RDC et repose sur trois piliers :

- le renforcement des capacités et du sens des responsabilités des professionnels de justice et des agents administratifs;
- une meilleure participation de la société civile et de la population à la mise en place d'une justice de proximité de qualité ;
- le rapprochement entre les professionnels de justice, la société civile et la population.

Toutefois, chaque zone a ses propres particularités et ses propres problématiques. La stratégie adoptée se caractérise donc par une concentration au niveau local pour réaliser un accompagnement rapproché des acteurs de justice, tout en développant des activités au niveau national pour institutionnaliser certaines bonnes pratiques et appuyer les stratégies nationales de renforcement du système judiciaire.

Au **Bas-Congo**, le projet vise l'augmentation de l'activité des juridictions de proximité et son adéquation avec les besoins des justiciables.

Les actions d'appui institutionnel sont privilégiées dans ce cadre et comprennent notamment des formations de professionnels de la justice en droit de la famille et en droit foncier, ainsi que sur les méthodes alternatives de règlement des conflits. Des activités de monitoring des services de justice incluent des rencontres entre les associations locales pour permettre l'observation des services de justice, ainsi qu'entre professionnels de la justice et société civile en vue de renforcer le dialogue et la confiance entre ces deux composantes.

A **Kinshasa**, le projet d'appui à la justice de proximité et à la sécurité des personnes vise à améliorer le traitement des affaires pénales et à diminuer les abus des agents de justice et de sécurité à l'encontre de la population. En plus de la poursuite des activités de recyclage pour les officiers de police judiciaire et de leurs supérieurs hiérarchiques, l'appui aux formations permanentes de ces acteurs est renforcé. Privilégiant l'interactivité et le partage des connaissances, ces formations ont pour objectif le renforcement des capacités des agents mais aussi de l'Inspection provinciale de la police. Dans

Aperçu des Programmes

une perspective de rapprochement entre les professionnels de la justice et la société civile, des journées portes ouvertes et des ateliers rencontres sont organisées au sein des tribunaux et des commissariats de police.

En **Ituri**, le projet d'appui à la gestion et à la prévention des conflits fonciers vise à en faciliter la résolution. Dans ce cadre, les actions incluent le renforcement des capacités des différentes autorités compétentes en matière foncière (agents des services fonciers, magistrats, autorités coutumières et administratives), mais aussi le soutien des mécanismes de règlement des conflits. En particulier, l'appui aux mécanismes de résolution pacifique des conflits est privilégié, en partenariat initié en 2008 avec la Commission foncière de l'Ituri. Parallèlement, des campagnes de vulgarisation, des émissions radio, des représentations théâtrales visent à informer la population de ses droits et obligations en matière foncière, dans des zones plus reculées du district de l'Ituri.

Au niveau national, le programme de relance de l'Ecole

de formation et de recyclage des personnels judiciaires (EFRPJ) en partenariat et appui de cette institution, se poursuit. L'objectif vise à faire de cette Ecole (qui ne fonctionnait plus depuis 1986) l'institut de référence pour la formation des greffiers et des secrétaires de parquet. Avec le soutien de RCN, des formations permanentes destinées à ce personnel, initiées depuis plusieurs années, continuent d'être menées.

Afin d'appuyer les services d'inspection et de contrôles des juridictions et du personnel judiciaire, des ateliers de travail sur les thématiques pertinentes seront également organisés.

En RDC, les projets de RCN sont soutenus par la Coopération belge au développement (DGCG), la coopération japonaise (JICA), le Fonds des Nations Unies pour la Démocratie (FNUD), et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Royaume de Belgique

En 2010, le programme poursuit ses objectifs d'élargissement des réseaux de diffusion. Dans ce cadre, plusieurs projets sont prévus ou en cours de réalisation, notamment les traductions de la série et du film, la diffusion de nos supports pédagogiques et la production de nouveaux outils.

Les traductions de la série radiophonique « *Si c'est là c'est ici* » se poursuivent intensivement en lingala, en kinyarwanda, en kirundi et en anglais : 32 d'entre elles ont déjà été réalisées. D'autres traductions devraient être réalisées en khmer, en bosniaque et en flamand.

Par ailleurs, la série radiophonique a été diffusée inté-

gralement sur les ondes de Radio Grenouille dans la région de Marseille-Lyon, dans le cadre de leur semaine thématique « *Les indépendances africaines* » : du 24 mai au 3 juin 2010, une émission de la série a ainsi été diffusée chaque jour sur les ondes françaises.

Les animations participatives, réalisées par Annick Peeters, responsable de ce projet, se sont achevées en juin 2010. Organisées régulièrement dans cinq publics cibles (écoles, universités, groupes de recherche, diasporas et ONG/ASBL), elles reprendront en septembre prochain.

Tchad

Le système pénal au Tchad, notamment ses institutions judiciaires et pénitentiaires, reflète particulièrement les déséquilibres et la précarité qui règnent dans ce pays, fragilisé par trois décennies d'instabilité et une construction démocratique au stade embryonnaire.

Les établissements pénitentiaires, dotés d'un personnel peu qualifié et en nombre insuffisant, sont le théâtre de multiples abus et violations des garanties élémentaires des droits de l'homme, incluant arrestations arbitraires, conditions de détention très préoccupantes, ou encore

insuffisance des budgets alloués aux prisons.

Afin d'appuyer la volonté étatique de faire cesser ces violations et de contribuer à un meilleur respect des droits de l'homme, RCN Justice & Démocratie a conçu, en partenariat avec l'Association Tchadienne pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme (ATPDH), un projet visant à améliorer les droits des personnes détenues au Tchad. L'ATPDH, créée en 1991 est réputée pour son travail et son expertise en faveur des droits humains et plus particulièrement pour son action

dans les lieux de détention.

Ce **projet** vise la **Promotion des droits des personnes détenues par un appui à la mise en place d'un Observatoire indépendant des prisons.**

Les informations qui seront récoltées et synthétisées par cet Observatoire, leur diffusion auprès de la population, des détenus et des principaux acteurs concernés, permettront à ceux-ci de meilleures connaissances et exercices de leurs droits. L'élaboration d'un dialogue démocratique avec les pouvoirs publics nationaux et locaux, mené dans le même temps, visera à renforcer la construction d'un système pénitentiaire et judiciaire respectueux des droits de l'Homme et des textes législatifs. Dans une perspective de pérennisation, les activités prévues s'étalent sur 24 mois et l'Observatoire perdurera au-delà, via l'ATPH ou de manière autonome, constituant ainsi un organisme national.

Financé par l'Union Européenne, ce projet s'inscrit en

parallèle au Programme d'Appui à la Justice (PRAJUST) mené par la MINURCAT, qui comporte un volet lié à la réforme de l'administration pénitentiaire. Celui-ci devrait permettre d'appuyer le gouvernement tchadien dans sa volonté de refonte de la carte pénitentiaire, d'équipement, de réhabilitation et de construction de nouvelles maisons d'arrêt, de recrutement et de formation de futurs gardiens de prison rattachés au Ministère de la Justice.

Par ailleurs et pour mémoire, l'engagement de RCN autour de ces problématiques s'est traduit précédemment par une participation au volet formation d'un projet initié par l'Ordre des avocats du Tchad, qui vise à appuyer l'aide juridique et l'assistance judiciaire délivrée par les acteurs tchadiens de la justice. Suite à cette formation organisée en octobre 2009 à Bruxelles par RCN, avec l'appui d'Avocats sans Frontières (ASF), du PNUD et de la MINURCAT, un atelier de restitution s'est tenu les 11 et 12 mai à N'Djamena.



Vos dons ici font la différence là-bas...

MERCI DE VOTRE SOUTIEN !

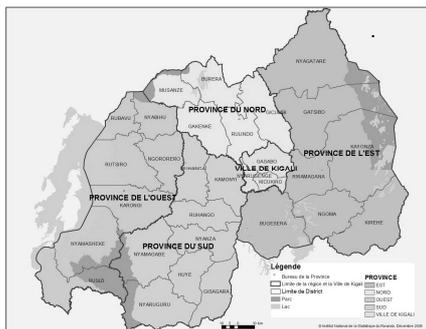
TOUT DON SUPÉRIEUR A 30 EUROS EST DEDUCTIBLE FISCALEMENT

COMPTE IBAN : BE85 2100.4214.1906 ; Avec la mention « Don »

BIC = SWIFT : GEBABEBB36A

RCN Justice & Démocratie ASBL
Avenue Brugmann, 76, 1190 Bruxelles.

Rwanda



République du Rwanda

Superficie : 26.340 km²
Pop : 9.74 millions

PIB/hab/an: 320 USD (World Bank, 2007)
IDH : 0.435; rang 165/179 (PNUD 2008-09)

Economie :

Economie basée sur l'agriculture et les services, développement du secteur privé et modernisation de l'agriculture sont mis en avant pour soutenir la croissance (5% en 2008) par le biais du programme de privatisation Vision 2020.

Ressources principales: thé, café, développement du tourisme, étain

Politique :

Indépendance : 1er juillet 1962

Chef de l'État : Paul Kagamé (depuis 2000)

Juridique :

Budget de la Justice : 0.3% du budget total de l'Etat en 2008 (soit 744 497 016FRW)

Organisation judiciaire : l'organisation judiciaire est calquée sur les divisions administratives rwandaises, avec des tribunaux de base, tribunaux de grande instance, Haute Cour, Cour Suprême, Tribunaux de commerces.

Juridictions spécialisées : juridictions Gacaca, comités de conciliation (abunzi), Tribunal militaire, Haute Cour militaire

Le point géopolitique

A Kigali, deux attaques à la grenade ont à nouveau eu lieu, samedi 15 mai 2010, causant au moins 28 blessés et une victime. Ces attentats confirment la recrudescence des tensions dans le pays à l'approche des élections présidentielles, prévues le 9 août 2010.

Définissant les attentats d'actes de "déstabilisation" dans ce contexte pré-électoral, le président Kagamé avait rassuré à plusieurs reprises la population quant au dispositif de sécurité mis au point dans le pays. Les arrestations arbitraires, les disparitions, les détentions, les licenciements et les régimes de liberté surveillée se sont en effet multipliés au cours des dernières semaines, à l'encontre d'opposants politiques, potentiels candidats à la présidentielle, qui dénoncent les actes d'"intimidation" opérés par les autorités.

Deux opposants, candidats à la présidence, dont Victoire Ingabire, présidente des Forces démocratiques unifiées (FDU), un parti qui à ce jour n'a pas été reconnu par les autorités rwandaises, demandent le report des élections : ils accusent le pouvoir de leur barrer la route et critiquent une commission électorale qui n'est pas neutre. De son côté, le président Kagamé est sorti très largement vainqueur des élections primaires au sein de son parti.

Le Parti social démocrate (PSD) traditionnellement allié au Front Patriotique (FPR) a désigné son candidat aux élections. Il s'agit de l'ancien ministre rwandais de la Santé, Jean Damascène Ntawukuliryayo, considéré par les partis d'opposition comme un « satellite » du parti de Kagamé, ce qu'il dément formellement.

Depuis 1994, le Rwanda a enregistré des progrès remarquables dans l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). À titre d'exemple, le nombre d'enfants qui fréquentent l'école primaire représente désormais 97 pour cent des enfants d'âge scolaire. Selon la Banque mondiale, la planification familiale a triplé au cours des trois dernières années et le taux de mortalité des moins de cinq ans a diminué de 30 pour cent. Selon la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), l'adoption de politiques et de lois en faveur de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes a fait du Rwanda le pays qui compte le plus de femmes parlementaires au monde (56,3 pour cent), suivi de près

par la Suède (46,4 pour cent). Mais à présent, ces élections posent la question de la légitimité du pays en tant qu'Etat démocratique. « *Il s'agit d'un événement important dans notre pays car c'est la deuxième fois que nous élisons un chef d'Etat* », a déclaré M. Karangwa, président de la Commission électorale.

Au niveau international, trois mois après la visite de Nicolas Sarkozy à Kigali qui avait scellé la réconciliation franco-rwandaise, Paul Kagamé rend la politesse au président français par sa présence à Nice. C'est la première fois que le président rwandais assiste à un sommet Afrique-France. Kigali avait rompu avec Paris en novembre 2006 pour répliquer aux accusations du juge Bruguière visant le président Kagamé dans l'attentat contre l'avion de son prédécesseur, Juvénal Habyarimana qui, le 6 avril 1994, a marqué le début du génocide.

En marge du sommet Afrique-France, le président rwandais a ainsi abondé dans le sens de la justice française en confirmant qu'il lui laisserait le champ libre pour son enquête sur l'attentat de 1994. Dans une interview au quotidien français *Libération*, il a même affirmé qu'il collaborerait avec la justice française dans ce cadre, en précisant que le juge français Marc Trévidic, chargé de l'affaire, « *aura accès à ce qu'il veut voir au Rwanda* ».

Jadis très hostile à la France et après avoir choisi, à l'automne dernier, de faire adhérer son pays au Commonwealth, Paul Kagamé semble vouloir aujourd'hui se rapprocher de Paris pour compenser le désamour dont il fait l'objet dans le monde anglo-saxon. Les Etats-Unis, qui ne tarisaient pas d'éloge sur les réussites économiques du Rwanda et sur sa stabilité, ont changé de ton à l'approche de l'élection présidentielle. Plusieurs candidats ne parvenant pas à se faire enregistrer, la secrétaire d'Etat adjointe chargée de l'Afrique, Johnnie Carson, a récemment stigmatisé "une série d'actions inquiétantes prises par le gouvernement du Rwanda, qui constituent des tentatives de restreindre la liberté d'expression", suite à l'arrestation de l'avocat de l'opposante Victoire Ingabire.

F.D. et G.C.

Our Kigali mission has prepared a series of short articles concerning its backlog reduction project, which recently came to an end. These contributions provide an insight into both challenges and successes that were encountered and give an impression of the way forward.

Rwanda Case Backlog Reduction Project

The Rwandese justice system faces a problem of backlogs of criminal cases both at the level of the National Public Prosecution Authority (NPPA) and the Judiciary (the courts and tribunals). The former backlog includes cases that have to be investigated under the supervision of the prosecutors so that the case file can be completed and sent to court or dismissed. The second backlog consists of cases pending before the courts and awaiting judgment.

Backlogs are problematic for two reasons. They tend to undermine the confidence of the public in the justice system and the deterrent effect of criminal law enforcement. Victims, complainants and the public in general are discouraged by the seeming inactivity. And when a response does come it is often disappointing, because so much time has gone by that the necessary evidence to reach a conviction has evaporated.

Criminals, by contrast, may be encouraged to commit new crimes if chances are big that no effective response will follow. These are effects that are particularly undesirable in the Rwandese context. For a society that is trying to rebuild and progress after having experienced mass violence, the assurance that in the present timeframe crimes cannot be committed with impunity is of crucial importance.

In order to contribute to the reduction of the backlogs USAID/Rwanda has awarded a grant to RCN Justice & Démocratie under the title 'Rwanda Case Backlog Reduction Project'. This 12-month project was implemented between February 2009 and February 2010.

Backlog monitoring

An important activity in this project was the monitoring of 102 trial hearings in backlogged criminal cases, which serves to keep an eye on the quality of the work on backlogs that is done both by prosecutors and courts. The observations we made can be divided into two categories (1) organizational problems, (2) questions regarding the relevance and quality of the work of the NPPA and the courts.

In terms of the organization of the trials it was noted repeatedly that the courts scheduled trials without consulting with the prosecutors as to their capacity and availability on given days. Another serious problem is the fact that in many courts the parties and the public are not helped to understand where in the courthouse – in which room – their case will be dealt with or – even roughly – around what time this will happen. Both mean that trials have to be postponed, that they are conducted without key witnesses or that judgments are passed *in absentia*.



As regards relevance and quality, it can first of all be noted that in most cases the parties are not present and the public is absent. A full 69% of the cases monitored were judged *in absentia* and members of the public were present in only 21 cases. Crucially, the rate of conviction of 55% is rather poor. It appears that particularly where heavy charges are involved, the prosecutors are very reluctant to dismiss a case, even if the most basic elements of proof are not available (such as a medical statement in alleged rape cases). Finally, because so many cases were judged *in absentia*, our observations regarding the

Rwanda

respect for due process by the courts are few in number. The image that emerges from these trials is mixed. Whilst procedural rights are generally respected, in a not insignificant minority of cases errors were made, despite the presence of our agents; parties were not allowed to express themselves, were not treated with proper respect, or were not able to present the witnesses they want.

The main recommendations that were made to the NPPA and the Supreme Court are the following. (1) The courts should consult the prosecution when scheduling trials and efforts should be made by court clerks to clearly indicate to the parties and the public in what rooms or other locations the trials that affect them will be held. (2) Prosecutors should refrain from sending incomplete files to court and, more generally, their capacity should be strengthened to make an accurate assessment of the likelihood that they will get a conviction. This should help to avoid needlessly keeping defendants in detention, needlessly keeping defendants and victims in uncertainty. In addition, it will help to avoid wasting the resources of the Judiciary and the NPPA on fruitless cases. (3) The possibility should be examined to organize trials outside the courthouse, there where the affected parties and public live. This should help to increase their involvement. As it can be expected that it would also lead to a reduction of the number of adjournments (more defendants and witnesses will be present), it should also lead to a faster pace in backlog reduction.

Success Stories

The following are examples of success stories in backlog reduction. Generally, there are two types of success stories: (1) concerning persons who are freed after having spent a lot of time in preventive detention on the basis of a false accusation and (2) concerning criminals who are put behind bars many years after committing their crime.

One murder case we monitored attracted considerable public attention (whilst, as we saw, most trials are conducted without any members of the public present). In the summer of 1998 a dispute between M. and S. about a cow got out of hand. The case was brought before the village council, but M. was not satisfied with the decision that was taken. This was the time when members of the Interahamwe and ex-FAR infiltrated and attempted to destabilize the North-West of the country. During trial the prosecution was able to show that M. had concluded a pact with certain infiltrators to have S. killed. The victim's wife and several family members were present and were visibly relieved that the man who had caused his death was finally condemned to serve time in prison.

Another case involved the rape of a minor in the



'Lady of Justice', de Rodrigo Duran

Gicumbi area, which occurred in June of 2002. The accused party, a colleague of the victim, denied ever having had intercourse with her. The girl gave birth to a baby after the event and she claimed that the man was the father. The judge ordered the prosecution to carry out a DNA expertise, which proved her story right. The man was convicted to serve 20 years in prison.

The third case involves an accusation of trivialization of the genocide.

Obviously, the act of trivializing the genocide is a great sin in Rwanda. But a number of national and international observers express the fear that accusations of trivialization are used as an instrument to settle other types of scores. In the case in question the court showed itself to be sufficiently objective and independent to acquit the accused for insufficient evidence. The prosecution based its case on a number of testimonies. Still, the court elaborately explained that it could not help but doubt whether a person who had lost several family members during the genocide and who had fought alongside the FPR would entertain such views. These doubts became even stronger when the defendant was able to show that the principal witness for the prosecution was the wife of a former colleague of the defendant who blamed him for the loss of his job. This case is representative for other cases concerning charges of genocide ideology (4) and trivialization of the genocide (13) that we observed as part of our monitoring process. Out of a total of 17 cases, 11 were thrown out by the courts for lack of evidence.

Backlog prevention

As part of the project, RCN provided technical assistance to the NPPA in the development of tools to prevent the build-up of new backlogs. This limb of the project must be understood in the following context. Despite the support we gave in backlog reduction (10,379 cases processed during the 12 months of the project) the total number of pending cases has increased, from little over 18.000 cases in 2007 to 35.000 cases at the end of 2009. And however sad it is to come to this conclusion, the real impact of the work on backlog reduction – not in terms of the number of cases dealt with but in terms of strengthening the trust that victims, complainants and the public place in the legal system and increasing its deterrent effect – is quite limited. Recall that 69% of

cases are judged *in absentia*, the public attends no more than 21% of the trials and the conviction rate stands at 55% (most of which, of course, involve absent defendants).

For these reasons our team members engaged in a constructive dialogue with high ranking officials at the NPPA to find a structural and effective solution to the backlog problem. In our assessment, what is needed is a structural solution to a structural problem. This solution should have a number of characteristics. (1) It must be aimed at preventing the build-up of backlogs rather than at working them away once they have accumulated. In other words, it should rationalize and accelerate the process of dealing with newly incoming and backlogged cases, so that existing backlogs can be liquidated and the total case load can be progressively reduced. (2) This means that cases with a low probability of resulting in a conviction should be filtered out and dismissed at an early point in the process. (3) Crucially, the system should not rely on an increase of capacity to produce results, since it is not realistic to expect that, in the medium term, the NPPA will be able to significantly and permanently expand its workforce.

The way to achieve the results identified under (1) is to introduce a rigorous and time-bound case selection procedure. Case selection must be based on a set of clearly defined case selection criteria. The following are examples of selection criteria:

- The seriousness of the allegation (the type of crime, the impact on the public, the impact on the victim and the economic value of the goods at stake);
- The credibility of the allegation in light of the already available evidence (in other words, how probable is it that further investigation and trial will eventually result in a conviction);
- The time that has passed since the date of the alleged crime;
- Prosecution priorities (these can be general, e.g. Rwanda wants to have a zero-tolerance policy on corruption, or specific, in the sense that they relate to how frequently a certain type of crime has occurred over a certain area within a certain period);
- The question whether the accused is a repeat offender.

Depending on the answers to these questions, incoming cases are marked by means of a uniform marking (or scoring) system. The markings will divide cases into three categories: (1) cases to be dismissed immediately, (2) cases that require further investigation and (3) cases that can be transferred to court immediately. The aim should be to set a strict quantitative limit on the amount of cases that can be brought within the intermediate category. Strict and short deadlines should be established for ranking incoming cases, as well as for taking the associated

decisions. It appears advisable for the proper functioning of this system that the NPPA organizes its prosecutors in teams. The prosecutors working on case marking should not work on the completion of files and trials at the same time.

We have recently issued a report – written by a senior Scottish prosecutor who knows the Rwandese justice system very well – that presents detailed proposals for the case marking system and the reorganization in teams and identifies the steps to be followed and the obstacles that may be encountered. RCN has agreed with the NPPA that we will jointly seek funding to further develop, implement and test (in the IPOs of Gicumbi and Muhanga) this time-bound process for handling cases in a four month pilot project.

Marco LANKHORST,
Coordonateur des programmes.



Burundi



République du Burundi

Superficie: 27 834km²
Population: 8.5 millions

PIB/hab/an: 110 USD (World Bank, 2007)
IDH : 0.382 rang
172/179 (PNUD 2008-09)

Economie :

Économie rurale : produits de l'élevage, bananes, exportation de thé, café, coton

Ressources naturelles : uranium, nickel, phosphates (non exploitées)

Contexte politique

Indépendance : 1^{er} juillet 1962

Chef de l'Etat : Pierre Nkurunziza

L'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation du 28 août 2000, a mis fin à une guerre civile politico-ethnique de 13 ans, ayant causé la mort d'environ 300.000 personnes.

Juridique :

Organisation judiciaire : les échelons judiciaires sont calqués sur les divisions administratives du Burundi.

On compte ainsi 128 tribunaux de résidence, 17 TGI, 3 Cours d'appel, une Cour Suprême, 2 tribunaux du travail, 5 Conseils de guerre, une Cour militaire, 2 Cours Administratives et une Cour Constitutionnelle.

Le point géopolitique

Si depuis les élections générales de 2005, qui ont porté au pouvoir le Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD), le Burundi est entré en phase post-transitoire, le pays reste confronté à divers enjeux en termes de développement, de préservation des acquis politiques et de consolidation de la paix. Au terme de son mandat, le premier gouvernement élu démocratiquement depuis la fin de la longue guerre civile qui a ravagé le pays, affiche un bilan mitigé, en dépit des mesures prises pour renforcer l'accès à la santé et à l'éducation.

Le processus électoral en cours entraîne un climat sécuritaire instable dans le pays. Ces derniers mois ont été marqués par des tensions croissantes entre le parti au pouvoir et les partis d'opposition : le Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU), l'UPD-Zigamibanga, le CNDD-Nyangoma, l'Union pour le Progrès National (UPRONA), le Mouvement pour la Sécurité et le Développement (MSD) et les Forces Nationales de Libération (FNL). En particulier, la presse et la société civile se sont inquiétées des affrontements récurrents entre jeunes militants affiliés, dénonçant des manipulations politiques de la part des partis. Par ailleurs, suite à un rapport rendu par Human Rights Watch, dénonçant les violences pré-électorales et les multiples atteintes aux droits humains commises, le gouvernement a annulé l'agrément de l'auteur du rapport et représentante de l'ONG au Burundi, et l'a sommée de quitter le pays.

Le 24 mai, la population a participé massivement aux élections des conseillers dans 129 communes burundaises. Celles-ci ont été largement remportées par le CNDD-FDD, à l'exception de quelques rares communes dont celles de la capitale. Alors que le report inattendu de ces élections, initialement prévues au 21 mai, ne semble pas avoir perturbé leur bon déroulement, la proclamation des résultats a aussitôt suscité les critiques des partis de l'opposition. Le FNL l'a ainsi qualifié de « tricherie pure et simple ».

L'annonce des résultats s'est accompagnée de la reprise des violences et des tensions : au terme d'affrontements avec la police suite à la découverte d'urnes remplies de bulletins non dépouillés en commune Kinama et dans d'autres localités, au moins 17 cadres et militants de plusieurs partis d'opposition (FNL, Frodebu et UPD) ont été arrêtés pour "rébellion

et atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat".

Une dizaine de partis de l'opposition dénoncent des irrégularités et demandent l'annulation du scrutin et la démission de la Commission Electorale Nationale Indépendante. A l'inverse, les missions internationales d'observation électorale, dont l'Union Européenne et la société civile, ont qualifié ces premiers scrutins de libres et transparents, relevant seulement quelques irrégularités.

Prochaine échéance du calendrier électoral, les élections présidentielles sont prévues le 28 juin. Suite aux premiers scrutins communaux, cinq candidats de l'opposition jettent l'éponge. Ils ont décidé de se retirer de la course à la présidentielle du 28 juin prochain qu'ils estiment d'ores et déjà truquée. Parmi eux : Agathon Rwasa, le chef de l'ex-rébellion des Forces nationales de libération (FNL). Seuls deux candidats restent en lice : le président sortant Pierre Nkurunziza, désormais ultra favori, et Yves Sahinguvu, le premier vice-président actuel et candidat du principal parti tutsi Uprona. Le processus électoral devrait s'achever avec les élections collinaires, prévues le 7 septembre, qui seront précédées des législatives et des sénatoriales, les 23 et 28 juillet.

Concernant la stabilité de la région des Grands Lacs, la persistance de bandes armées dans l'Est de la RDC continuent d'être un risque majeur de déstabilisation régionale et les plateformes des ONG belges (CNCD et 11.11.11) ont publié en mai un rapport confirmant la récurrence de graves menaces et ont recommandé l'adoption d'une approche politique concertée entre le Rwanda, le Burundi et la RDC. Pour faire face aux défis énormes en matière de lutte contre la pauvreté et de développement durable, des recommandations sont également proposées et articulées selon quatre thèmes : paix et sécurité ; gouvernance adéquate et démocratie ; droits humains et lutte contre l'impunité et les éléments indispensables pour le développement.

Par ailleurs, la Tanzanie ouvre ses frontières aux réfugiés burundais. Dans une région troublée sujette à de nombreux déplacements de population, le gouvernement a récemment naturalisé quelque 160 000 d'entre eux, qui avaient pour la plupart fui leur pays durant les années de guerre civile, de 1993 à 2006.

F.D. et G.C.

Les membres du personnel de RCN Burundi ont organisé un groupe de paroles et d'échanges sur les élections prévues cette année dans le pays, afin de mettre à jour la diversité d'opinions existantes sur le sujet : quelle vision a la population burundaise des élections de 2010 par rapport aux précédentes ? Quelles attentes, craintes, inquiétudes, et quels signes d'espoir exprime-t-elle ? Ce texte propose un aperçu de l'état d'esprit qui règne dans le pays, à quelques jours de la tenue des premiers scrutins.

Bribes de paroles sur les élections de 2010 au Burundi

Quelle est votre vision des élections de 2010 ?

Jewe nabonye ko aya matora ya 2010 aratandukanye mbona afise ubudasa n'ayabaye muri 1993, na 2005 nkuko mwabivuze murabona yuko aya 1993 yari afise tendance yo gukura abantu ku butegetsi abantu bari bahamaze igihe. 005 naho igihugu cari kimaze imisi myinshi mu ntambara abanyagihugu bagomba baronke ikintu kibakingira kuko bama bariko bari-ruka imisi yose, ukuntu bama bariko barahunga baja mu bindi bihugu ivyo vyose vyaratuma bavuga bati turakeneye akaruhuko nagatoyi.

Kubijanye n'ayo matora ya 2010 tubona ari amatora y'ivyizigiro kuko tugeze muri démocratie nziza cane, igituma mvuze uko n'uko imigambwe yose abantu bose bariyifuzaga yuko bokwitwaga mu migambwe yabo nk'ubu dufise ngirango abarenga 10 bagomba kuba abakuru b'igihugu. Imigambwe yose izogerageza kurondera yuko yoronka abashingamateka, abakenguzamateka, aba conseillers communaux ivyo vyose duca tubona yuko bizogira akarusho. Il est vrai démocratie ntishobora gutera imbere mu gihe igihugu kidateye imbere.

A mon avis, les élections de 2010 seront différentes de celles de 1993 et de 2005. En effet, celles de 1993 avaient pour but de chasser tous les dirigeants qui étaient au pouvoir depuis bien longtemps. Lors des élections de 2005, qui venaient après un long moment de guerre, les populations attendaient un pouvoir qui puisse les protéger, parce que les gens étaient fatigués de courir et de fuir sans cesse. Ils aspiraient à un moment d'accalmie.

Je pense que les élections de 2010 représentent un espoir (*) car la démocratie semble s'être bien installée, la preuve en est que nous avons plus d'une dizaine de candidats aux présidentielles et que pres-

que tous les partis sont en course pour avoir des représentants au sein des différentes institutions (Parlement, administrations de base). Tout cela aidera à améliorer la situation du pays. Mais il est vrai aussi que la démocratie ne pourra avancer que si le pays se développe.

« Les élections de 2010 seront soit un vote d'encouragement, soit un vote sanction »

Les élections de 2010 seront soit un vote d'encouragement, soit un vote sanction. Ainsi, si le CNDD-FDD les gagne cela voudra dire qu'il aura satisfait la population, qu'il aura honoré ses engagements. Mais s'il les perd, la population aura montré son insatisfaction par rapport aux réalisations de ces cinq dernières années.

Muri aya matora ya 2010 ivyo abanyagihugu bari biteze muri 2005 surtout la sécurité kuko batoye umugambwe ufise igisoda kugira bashobore kuronka umutekano baca basanga sivyo, urabona ko ubwicanyi bwabandaniye, hari ikivugwa nk'ubusuma, ibiciro vyaraduze, la vie est chère ahariho hose bavuga scolarité gratuite ariko siko biri. Bimwe vyo gutora umugambwe wobakingira nibaza ko atariko bimeze bazatora umuntu batavuye ubwoko.

« Les gens éliront le candidat qui saura le mieux venir à bout des difficultés de vie des populations »

En 2005, les gens ont voté pour le parti composé d'ex-combattants afin d'en finir avec la guerre et parvenir à vivre en paix. Mais ils se sont trompés car l'insécurité a persisté ici et là, et les tueries ont continué, sans parler du banditisme. Même la sécurité alimentaire n'est pas assurée et la vie reste très chère. On n'arrête pas de vanter certaines mesures progressistes comme par exemple la scolarité gratuite, mais elle n'est pas si gratuite que ça. Avec toutes ces désillusions, le vote de la population pourrait ne plus être un vote ethnique ou sécuritaire. Les gens éliront le candidat qui saura le mieux venir à bout des difficultés de vie des populations.

(*) **Note de la rédaction** : Cet article a été rédigé quelques jours avant les élections communales. Suite à celles-ci, qui se sont déroulées le 24 mai, des contestations liées aux résultats du vote ont amené la grande majorité des partis d'opposition à se retirer de la course pour le scrutin présidentiel. Ces contestations n'ont pas été reprises par la CENI (Commission Nationale Electorale Indépendante).

Burundi

Craintes et inquiétudes par rapport aux prochaines élections

Jewe nagumanye ibibazo vyinshi, aha turiko tuvuye aho twari gutangurira siho twatanguriye. Si on avait déjà soldé ibintu vyahise tukinjira muri bishasha, ariko tuja mu matora hariho ibintu twasize inyuma. Nk'ivya justice transitionnelle, hagira haze abantu bitoza kumbure aribo batumye izi ngorane ziba. Icaru gikenewe tudashoboye gukora nibaza ko coba les premiers enjeux ku ntwaro izokurikira. Abakoze nabi doivent être disqualifiés kwinjira bakaraba ahandi babashira tugakorana n'abandi bantu bashoboye kwizigirwa.

Avant d'organiser de nouvelles élections, il aurait fallu résoudre certaines questions cruciales comme par exemple la question de la justice transitionnelle pour asseoir une paix durable. Il y a des candidats aux élections qui pourraient être à l'origine des drames que le pays a connus. Punir et écarter tous ceux qui auraient participé d'une manière ou d'une autre au conflit burundais n'a pas été fait et devrait être un enjeu prioritaire pour le nouveau pouvoir, afin d'assainir les institutions. Ainsi, nous aurions des dirigeants qui mériteraient notre confiance.

Nagomba kuvuga inquiétude z'ibintu vyoba bijanywe n'amatora twimirije. Twumvise démocratie umenga n'igihe umunyagihugu aronse akanya ko guserura

iciyumviro ciwe kandi ukamenga tuvuye muri vya bihe vy'akarenganyo ariko nk'umunyagihugu abirabisha amaso. Mu 1993 habaho gutyozanyana ntavyo gushirako igipfunsi vyabaho. Muri 2005 naho hariho ivyongeyeko gusumba mu buryo bwo gutyozanyana no mu buryo bwo gusharikana. Amakenga mfise ni uko imigambwe iguma itana mu mitwe.

Quand on entend parler de démocratie, on s' imagine que c'est un moment pour chaque citoyen d'exprimer ses opinions, mais ce n'est pas ce qui s'observe. En 1993, la confrontation était plutôt verbale que physique. Mon inquiétude par rapport aux prochaines élections concerne la violence qui s'installe entre les membres des différents partis politiques, qui ne cessent de se bagarrer voire de s'entretuer.

Ivyo banywe bavuga vyerekeye ingene depouillement izogenda naho twovuga icyo conyene muri code électoral ngo vyubatswe nabi cane. Bavuga ko abantu bazoba bariko baraharura bazohava biheze. Baharuye basanze bifashe umwanya muto vyotwara imisi itari musiyi ya cumi. Mbwira uwo muntu azomara imisi 10 atavuye aho hantu.

Mon inquiétude concerne également le moment du dépouillement des votes. En effet, on dit que les membres des bureaux de vote qui compteront les bulletins ne pourront quitter les bureaux de vote qu'une fois le dépouillement terminé ; or, d'après certaines estimations, le dépouillement pourrait du-





rer au moins 10 jours. Qui pourrait passer tout ce temps assis dans un bureau de vote ?

Aho rero umunyagihugu azoca ahatorera akoyoko. Ibintu vya ndatanze itegeko bizoba bihavuye.

Signes d'espoir

Signe d'espoir ya mbere, la CENI gushika ubu yigenza neza, commission nationale indépendante iriko ikora neza. Iyindi signe d'espoir mbona umenga amakungu ariko aragerageza, n'aba observateurs hazoza ari benshi.

Un premier signe d'espoir, c'est que la Commission Electorale Nationale Indépendante a gardé une bonne ligne de conduite jusqu'ici, elle travaille bien. Par ailleurs, la communauté internationale suit la situation, beaucoup d'observateurs internationaux seront présents durant les élections.

Muri 2005 wasanga umugambwe umwe ufise plus de 65 % uravye rero les sondages naho bashiraho corde ethnique. Hamwe rero abandi bokina la vraie politique, bakagira une certaine coalition, umuntu azobibona après les élections communales. Uyu mu Président yotorwa en tant qu'individu nibaza ko bazomutora abanyagihugu. Ariko azoba atwara parlement qu'il ne contrôle pas donc ya mategeko yose bapfa gucishaho uko bishakiye ntibizoba bigikunda. Iyo ni signe d'espoir ntihazoba des débordements.

D'après ce qui s'observe sur terrain, il serait fort probable qu'aucun parti ne récolte plus de 65% des votes comme lors des dernières élections de 2005. Les tendances réelles ne pourront ressortir qu'après les élections communales. Le président sera élu au suffrage universel. Mais il risque d'être doté d'un Parlement qu'il ne contrôle pas. Par conséquent, il ne pourra pas légiférer comme il veut. Il n'y aura plus de « je décide, j'ordonne que... ». Les citoyens pourraient y gagner un mieux vivre.

Propos recueillis par **Sylvère NTAKARUTIMANA**,
Assistant communication, Burundi.

Traduction par **Danny Claire NKURIKIYE**,
Responsable de projet, Burundi.

Burundi

Les animations communales, organisées dans le cadre du volet *Transformation du conflit*, visent à renforcer la confiance de la population en la justice et créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une justice post-conflit. S'appuyant sur les témoignages recueillis durant les espaces de dialogue organisés autour des projections théâtrales, Cyprien SIYOMVO offre une analyse des enjeux et perspectives qui peuvent en être dégagés, en termes de détermination des mécanismes appropriés à la transformation du conflit burundais.

Un regard, une discussion sur le conflit burundais grâce au théâtre

Depuis 2009, RCN Justice & Démocratie a initié l'action « Animations communales » afin d'offrir des espaces de dialogue pérennes au sein des communautés sur des thèmes liés à la gestion du passé, à la transformation du conflit, aux principes et valeurs de justice/démocratie dans la société burundaise. Cette action pilote se déroule dans 5 communes (Bukeye, Bugendana, Butezi, Butaganzwa et Kayokwe) qui ont été le théâtre des atrocités commises durant les périodes sombres de l'histoire du Burundi.

L'activité consiste à organiser des échanges sur le conflit burundais et ses voies de transformation. Les participants assistent à la projection de la pièce « Burundi, simba imanga », puis un groupe de paroles rassemblant une vingtaine d'hommes et de femmes est organisé. Durant les groupes de paroles, animés par les membres des associations partenaires qui ont été formés aux méthodes d'animation et aux notions liées à la justice transitionnelle, les participants sont amenés à échanger sur le spectacle ainsi que sur les mécanismes de justice transitionnelle qui seraient appropriés au Burundi.

Ce spectacle entend ressusciter le désir de justice parmi la population, fluidifier les relations sociales et favoriser la médiation des conflits. Les groupes de paroles sont une occasion d'un partage de témoignages et une reconnaissance individuelle et collective des vécus identitaires décrits par le spectacle. Les associations partenaires participent à l'élargissement des espaces d'expression en vue d'une large sensibilisation aux valeurs fondatrices de la justice et de la démocratie, sources de paix et de développement.

Le public-cible est composé essentiellement des responsables locaux de l'administration territoriale, de la police, de l'armée, de la justice, des représentants des partis politiques agréés, des Bashingantahe, des Batwa, des rapatriés, des démobilisés, des déplacés, des veuves, des orphelins de guerre, etc.

Une occasion offerte aux Burundais pour échanger sur l'histoire de leur pays

La période allant de 1965 à nos jours a créé un fossé entre les Burundais et a alimenté une mémoire partisane, faite de haine envers autrui, de rancœur et d'esprit de vengeance.

Comment penser l'avenir lorsque l'on ne parvient pas à panser les plaies du passé ? Le passé reste prédominant et les Burundais peinent à sortir d'une vision ethniste et à s'accorder sur la nature et les causes du conflit.

Au cours des discussions qui suivent la projection de la pièce, les commentaires des participants nous éclairent sur le sentiment de la population et des autorités locales.

Ainsi, un déplacé de Bugendana résume en ces termes son sentiment d'impuissance face aux réalités quotidiennes de la plupart des victimes des crises cycliques qu'a connu le Burundi: « *Le passé nous est inconnu, le présent nous échappe à cause de la pauvreté et de la persistance de l'insécurité et pire encore, notre avenir est sombre* ».

Un membre d'un parti politique souhaite identifier les «laboratoires du crime» des différents régimes qui se sont succédés depuis 1965, tandis qu'un rescapé des massacres de Butezi exprime son désir de vérité : «*La plupart des tueries ont eu lieu en plein jour et devant des témoins qui sont encore en vie. Moi qui vous parle, je suis prêt à dévoiler les noms des gens qui supervisaient les massacres des tutsi sur ma colline natale en octobre 1993*».

Origines du conflit

Quand on interroge la population sur l'origine des tueries sur leur colline, tous s'accordent à dire que ce sont les rivalités entre les hauts responsables du pouvoir politique qui ont semé la haine entre les hutu et

tutsi qui vivaient paisiblement, et ce en vue d'asseoir durablement leur pouvoir. « *Suite à la manipulation, le petit peuple a été utilisé pour « faire la sale besogne » mais les cerveaux du crime se retrouvent dans les hautes sphères du pouvoir* ».

L'exclusion dont a été victime une partie de la population et les luttes pour le pouvoir ont été identifiées comme étant les causes du conflit burundais lors des animations communales.

Quels mécanismes appropriés pour sortir de la crise ?

Eu égard à la multiplicité et la diversité des crimes commis, se pose la question de savoir comment les Burundais pourront reconstituer le tissu social déchiré par tant d'années de guerre.

Les participants aux animations communales, quels que soient les expériences et traumatismes qu'ils ont subis, convergent tous sur la nécessaire mise en place d'une commission vérité et réconciliation : la connaissance des faits qui se sont produits et l'établissement des responsabilités sont des étapes incontournables en vue de la réconciliation de tous les Burundais.

La population souhaite que la vérité éclate au grand jour et que les commanditaires des massacres soient démasqués et poursuivis en justice en vue de mettre un terme à l'impunité. Parallèlement, des actions de sensibilisation de la population à la cohabitation pacifique doivent être menées par les organisations de la société civile.

Deux formes de réparations sont exigées, l'une symbolique et l'autre matérielle. Pour les personnes enterrées dans des fosses communes, une première action consisterait à exhumer les corps et identifier les personnes qui y ont été enterrées afin de leur procurer une sépulture digne. L'Etat devrait aussi prévoir une journée commémorative de toutes les victimes et ériger un monument national à Bujumbura.

Dans la mesure du possible les déplacés demandent à être réinstallés dans leurs anciennes propriétés, ou que l'Etat leur attribue de nouveaux terrains où ils

pourraient recommencer une « nouvelle vie. »

La voie de la réconciliation est ouverte

Des échanges entre des groupes antagonistes ont été amorcés : les déplacés ont eu l'occasion de comprendre les points de vue des gens qui sont restés sur les collines ; les élus ont échangé avec les administrés sur les moyens efficaces d'asseoir la bonne gouvernance; les Batwa ont saisi cette opportunité pour s'exprimer sur le phénomène de discrimination dont ils sont victimes depuis de nombreuses années, etc.

Il a été demandé à RCN Justice & Démocratie de « remorquer » d'autres acteurs en vue d'élargir les espaces de dialogue.



Groupe de paroles avec les membres de l'association Dushirehamwe à l'Ecole Française de Bujumbura.

Un appel pressant a été lancé à toutes les organisations de la société civile pour préparer la population à résister à toutes les formes de manipulation lors des prochaines élections, craignant que des agitateurs ne profitent de ces échéances pour déclencher de nouvelles violences.

L'un des animateurs de Bugendana explique ainsi : « *Les jeunes sont manipulés par les responsables des partis politiques, il faut une action éducative de grande envergure pour prévenir les différentes formes de violence que peut engendrer cette manipulation politicienne.* »

Les animations communales sont donc une occasion offerte aux différentes composantes de la population burundaise d'échanger sur le passé, de comprendre le présent et de bien préparer l'avenir du Burundi.

Cyprien SIYOMVO,
Chargé d'action animation.

Notes :

- ¹ Burundi, passe le précipice
- ² Propos d'une participante à une animation à Bugendana
- ³ Propos d'un Mushingantahe participant à une animation à Butezi
- ⁴ Propos d'un membre d'un parti politique lors d'une animation à Kayokwe
- ⁵ Animateur de Bugendana
- ⁶ Les animations communales sont organisées dans 5 communes pilotes (Bukeye, Bugendana, Butezi, Butaganzwa et Kayokwe) afin d'offrir des espaces de dialogue pérennes au sein des communautés sur des thèmes liés à la gestion du passé, à la transformation du conflit, aux principes et valeurs de justice/démocratie dans la société burundaise.

Burundi

Dans cette chronique, Dieudonné Ndarushimana, chargé de projet au Burundi, revient sur les ateliers de concertation entre les professionnels de la chaîne pénale, organisés à plusieurs reprises en 2009 par RCN Justice & Démocratie. Si les témoignages des bénéficiaires font ressortir les effets positifs de ces réunions, qu'en est-il en termes de résultats visés par l'action, c'est-à-dire au niveau des différents maillons qui composent la chaîne pénale ?

Coordonner les acteurs de la chaîne pénale au Burundi

Le programme 2009-2010 de RCN Justice & Démocratie au Burundi vise le renforcement de la chaîne pénale et la bonne coordination des différents acteurs judiciaires.

Dans ce cadre, RCN organise des rencontres périodiques entre tous les intervenants de la chaîne pénale au niveau d'une région judiciaire et ce, sous le contrôle du représentant du Parquet général. Des visites de suivi-évaluation permettent également de constater les évolutions des pratiques.

Les réunions de coordination des acteurs de la chaîne pénale (qui regroupent la police judiciaire, les Officiers du Ministère Public, les juges des Tribunaux de Grande Instance et les responsables des établissements pénitentiaires) constituent une occasion pour tous ces acteurs d'analyser ensemble les défis à relever pour le bon fonctionnement de la justice pénale et de proposer des pistes de solutions.

Dans les trois provinces (Gitega, Ruyigi et Bururi) où l'action est développée, ces réunions qui ont été organisées respectivement aux mois de mai, juin et octobre 2009, semblent avoir eu des effets bénéfiques selon les témoignages des bénéficiaires. Qu'en est-il au niveau des différents maillons de la chaîne pénale ?

De la police judiciaire

La police judiciaire burundaise est l'une des composantes de la police nationale, qui a vu dans le processus de paix l'intégration progressive des différentes ex-forces combattantes du pays.

L'ouverture d'un dossier pénal au niveau de la police judiciaire est régulièrement source de contentieux. La saisine se fait soit sur initiative de l'Officier de Police Judiciaire, soit sur plainte de la victime, sur dénonciation ou sur commission rogatoire. Le Code pénal burundais énumère limitativement les infractions qui sont poursuivies sur base d'une plainte. Néanmoins, les Officiers de Police Judiciaire manquent régulièrement à leur devoir d'enquête sous prétexte qu'aucune victime n'a déposé de plainte, même lorsqu'il s'agit d'infractions graves comme les

assassinats.

De façon globale, des efforts remarquables ont été fournis par la police judiciaire dans le respect des règles d'enquêtes policières et des droits de l'homme. Suite aux différentes réunions et formations organisées par RCN et divers autres acteurs, l'amélioration des pratiques est palpable sur le terrain ; même s'ils n'ont pas totalement disparu, le recours à la torture, les gardes à vue prolongées ou les détentions illégales ont sensiblement diminué dans les provinces où RCN mène ses actions.

Malgré ce constat positif, certaines lacunes demeurent cependant : placement en garde à vue sans interrogatoire préalable des suspects, prorogation irrégulière des délais de garde à vue, transfert des dossiers sans transfert des prévenus, ...

Plusieurs facteurs expliquent ces phénomènes, et notamment le fait que les OPJ sont généralement dépourvus des moyens matériels et techniques nécessaires pour s'acquitter convenablement de leur travail. Mais il existe aussi une idée enracinée au sein du corps des OPJ selon laquelle un bon Officier de Police Judiciaire doit user de ses pouvoirs d'emprisonner, sans quoi il serait est perçu comme inefficace : « Umu OPJ adapfungwa nta kazi aba akora » (Un OPJ qui n'incarcère pas c'est qu'il ne travaille pas).

De plus, la population elle-même a souvent recours aux Officiers de Police Judiciaire car elle sait que l'affaire sera traitée rapidement et que le recours à l'OPJ est le meilleur moyen d'obtenir un paiement de la partie adverse. Les OPJ reconnaissent eux-mêmes que même les indigents et les récalcitrants paient immédiatement leurs dettes dès lors qu'ils sont envoyés au cachot : « abakene n'abaheranyi barariha iyo bafashwe bagapfungwa » (Les pauvres et les débiteurs impénitents paient dès qu'on les enferme). La corruption, sous forme de paiement d'unités de communication par portable aux OPJ, est également régulièrement mentionnée par les justiciables à ce stade de la procédure judiciaire.

Le rôle de la Police de Sécurité Intérieure devrait être davantage précisé afin de couper court à la

confusion observée dans la prise de décision de certaines arrestations. De plus, l'ordre établi par la chaîne de commandement empêche généralement les Officiers de Police Judiciaire de prodiguer des conseils ou recommandations aux Chefs de poste.

Un autre défi urgent concerne le manque de moyens de déplacement ou de matériel bureautique, qui a des incidences sur le non-respect des délais de garde à vue. Ainsi, le manque de papier nécessaire à la confection de documents, est régulièrement mentionné et certains OPJ préfèrent alors partir en congé pour fuir la colère des justiciables lorsqu'ils constatent qu'ils ne disposent plus des moyens matériels nécessaires pour répondre à leurs requêtes.

Au niveau des parquets

Les parquets reçoivent essentiellement des dossiers en provenance de la police judiciaire. Ils sont chargés du contrôle et du suivi de l'action de la police ainsi que de l'inspection des lieux de détention.

Les parquets de Gitega, Bururi et Ruyigi connaissent d'énormes difficultés : l'instabilité des magistrats, le manque de moyens matériels et techniques, l'insuffisance des infrastructures, les pressions de tous ordres ou la faible connaissance de la loi pénale sont autant de facteurs qui entravent le respect des règles de procédure pénale et le respect des droits de l'homme et des libertés individuelles.

La stabilité des magistrats, qui doit en principe garantir leur indépendance et l'acquisition sur la durée d'une solide expérience, est perturbée par les mutations incessantes opérées par l'autorité de tutelle, et certains parquets ne disposent que de jeunes magistrats inexpérimentés. Un responsable de parquet a ainsi affirmé que parmi les magistrats placés sous sa responsabilité, seule la moitié d'entre eux ont réellement la capacité de représenter valablement le Ministère Public au cours des audiences publiques.

Les moyens de travail font également défaut au sein des parquets. Par exemple, l'insuffisance de fardes, utilisées pour la conservation des pièces du dossier, retarde la transmission des dossiers aux juridictions pour leur fixation, alors que l'instruction est terminée.

Le manque de moyens logistiques, notamment de machines à écrire est un handicap supplémentaire pour le travail des parquets. A Ruyigi, plus de trois cents dossiers ont passé plus de trois mois en attente d'être dactylographiés. Le parquet a dû emprunter des machines et avoir recours à des dactylographes externes rémunérés par une association locale pour finaliser ce travail, ce qui nuit à la sécurité des pièces et entache le secret de l'instruction. Dans ce contexte, ne serait-il pas acceptable de transmet-

tre ces dossiers rédigés manuellement puisqu'aucune loi ne l'interdit ?

Les infrastructures sont également insuffisantes pour les Officiers du Ministère Public qui éprouvent des difficultés à se concentrer. Les magistrats sont souvent contraints de procéder aux interrogatoires ou auditions de prévenus ou témoins alors qu'ils sont assis à trois dans un même cabinet. Le secret de l'instruction n'est plus respecté et cette promiscuité ouvre la voie à toutes sortes de fuites d'informations.

Au niveau des tribunaux de Grande Instance

Les tribunaux de Grande Instance de Gitega, Bururi et Ruyigi souffrent de maux similaires : l'absence d'infrastructures suffisantes, le personnel, souvent sous qualifié et inexpérimenté, et le manque de moyens affectent négativement le travail des juridictions. L'entassement des magistrats dans les espaces de travail nuit à leur rendement et le manque de salles d'audience retarde les jugements.

De la même manière, l'absence de moyens de transport pour les greffiers chargés de signifier les actes et d'assigner les prévenus provoque la remise répétée des affaires. Ces derniers réclament des véhicules pour se rendre à la prison, tout comme les magistrats disposent de facilités de transport pour leurs descentes sur terrain. Finalement, ce sont généralement les policiers assurant l'escorte, les plantons et les chauffeurs qui font office d'huissier lors des descentes sur le terrain, avec les risques que cela implique.



Burundi

Des établissements pénitentiaires

Les établissements pénitentiaires sont chargés d'accueillir les personnes condamnées à des peines privatives de liberté ou placées en détention préventive. Les directeurs de prison, qui constituent un maillon clé de la chaîne pénale, se plaignent régulièrement des irrégularités commises en amont par les autres acteurs judiciaires. Selon eux, « La prison constitue une terra incognita dans l'Etat burundais ».

C'est pourquoi chaque acteur à son niveau est invité à appliquer rigoureusement la loi pour éviter les dysfonctionnements qui sont sources de grèves et les phénomènes d'évasion des détenus observés dans les différentes prisons.

En effet, il a été constaté que l'autorité pénitentiaire n'exerce pas les prérogatives qui lui sont reconnues par le législateur d'alerter le Ministère Public lorsque un prévenu détenu n'a pas été présenté en chambre de conseil, ou lorsque les délais de détention sont dépassés.

L'explication donnée par des responsables des prisons interrogés tient au fait que ces derniers souhaitent éviter des frictions avec le Parquet et préserver les relations de collaboration. Ces responsables des établissements pénitentiaires suggèrent que des réunions regroupant tous les acteurs de la Chaîne Pénale soient organisées régulièrement pour échanger notamment sur ce point.

D'autres problèmes épineux concernent le manque de moyens de transport pour assurer le déplacement des détenus de la prison vers les parquets et les tribunaux. Enfin, la gestion de la police pénitentiaire pose des problèmes car elle dépend de la Police Nationale du Burundi sous la tutelle du Ministère de la sécurité publique, alors qu'elle doit travailler pour la Direction générale des affaires pénitentiaires qui elle dépend du Ministère de la Justice.

Dieudonné NDABARUSHIMANA,
Chargé d'action, Burundi.



Animations communales à KAYOKWE

Quand le sort semble s'acharner sur le déroulement d'une projection de la pièce « *Burundi, simba imanga (Burundi, passe le précipice)* »

Commune Kayokwe, province Mwaro, vendredi 16 avril 2010. Il est 8 heures 30mn, les personnes conviées à la projection de la pièce « Burundi, simba Imanga » et au groupe de paroles qui suivra la projection sont toutes au rendez-vous.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'activité « animations communales » initiée par RCN Justice & Démocratie depuis 2009.

L'activité consiste à organiser des échanges sur le conflit burundais et ses voies de transformation.

Une ultime vérification du matériel de projection et opérée ; tout semble se dérouler à merveille : les animateurs sont prêts, les invités sont là, l'équipe de RCN Justice & Démocratie est déjà sur place et jour de chance, il n'y a pas de délestage, la localité est donc alimentée en courant électrique.

Nous sommes-nous réjouis trop vite ? Eh oui, lorsque l'on s'apprête à lancer la projection de la pièce, une panne de courant électrique survient, au grand dam de toutes les personnes présentes. Que faire dans pareille situation ? L'unique alternative possible est de louer un groupe électrogène. On commence alors à réfléchir, à se demander où trouver ce type d'équipement. Après un moment de discussions, un des participants finit par nous dire qu'il n'y a qu'un seul groupe dans la localité appartenant à un salon de coiffure.

Dieudonné, l'un des animateurs communaux, prend son téléphone et appelle le propriétaire du groupe électrogène. En moins de 2 minutes l'affaire est conclue : le matériel est mis à notre disposition et le salon de coiffure devra attendre la fin de la projection pour reprendre ses activités.

Une vingtaine de minutes (qui nous ont paru être une éternité, tellement tout le monde désespérait) auront été nécessaires au technicien pour démarrer le groupe. Enfin, la projection débute. Tout le monde, soulagé et satisfait, suit la pièce avec une grande attention.

Mais c'était sans compter sur le sort qui semblait s'acharner sur nous ! Après une demi-heure, le groupe, décidément très capricieux, tombe en panne ! Et de rappeler le technicien qui, malgré tout son savoir et les supplications du public brûlant d'impatience de poursuivre la pièce, ne parvint pas à faire démarrer le groupe.

Que faire ? Le courant électrique ne veut pas revenir, le seul groupe de la localité est en panne, tout le monde est découragé, désarmé mais cependant personne ne veut abandonner et rentrer ; c'est à croire que chacun dans son for intérieur espérait, croyait à un miracle... Et le miracle fut !!!!!

En effet, alors que l'on commençait à désespérer, le courant revint, un tonnerre d'applaudissements l'accueillit et comme de petits écoliers, les participants regagnèrent presque en courant leur place, pour assister au reste de la projection, qui se déroula jusqu'au bout sans autre embûche.

Notre prière finira par être exaucée car il n'y aura plus d'autres désagréments ce jour-là. Eh oui, nous avons passé le précipice !

Cyprien SIYOMVO,
Chargé d'action animation.

Dans le cadre de l'appui au développement d'une justice de proximité de qualité adaptée aux besoins des justiciables, RCN Justice & Démocratie privilégie depuis plusieurs années le soutien aux formations permanentes destinées aux professionnels de ce secteur, dans les provinces de Kinshasa et du Bas-Congo. Offrant un aperçu du déroulement des activités sur ces terrains respectifs, ces deux chroniques reviennent sur les enjeux qui justifient l'intervention de RCN.

Un regard sur les formations permanentes des Officiers de Police Judiciaire à Kinshasa

Il n'est pas de tâche aussi exaltante et noble que celle de former l'homme en vue de le rendre utile à lui-même, d'abord, et à sa société, ensuite.

Dans sa mission d'appui à la justice en RDC et plus spécialement à Kinshasa, RCN Justice & Démocratie assure la formation permanente des officiers de police judiciaire (OPJ) de la Police Nationale Congolaise (PNC) et de l'Inspection Provinciale, restés longtemps sans formation adéquate. Depuis le début de son action en République démocratique du Congo en avril 2000, RCN vise en effet à instaurer une justice de proximité de qualité qui soit en mesure de répondre aux besoins de la population, notamment des groupes vulnérables. Cette approche, fondée sur un appui aux organes situés à la base de la pyramide judiciaire, doit permettre de réconcilier le citoyen avec la justice et contribuer à l'émergence d'un véritable Etat de droit compris et accepté de tous.

Depuis 2006, RCN Justice & Démocratie a mis en place une série de formations permanentes hebdomadaires à travers la ville de Kinshasa (34 sites), qui ont pour objectif le renforcement d'une justice de proximité de qualité. Ces formations permanentes, préférées aux recyclages ponctuels, très coûteux et dont l'impact est limité à long terme sans un suivi régulier des acteurs, sont proposées aux OPJ le samedi matin, en dehors des heures de service et sur une base volontaire. Elles doivent permettre à ces acteurs fondamentaux de la chaîne pénale de rapprocher leurs visions et harmoniser leurs pratiques afin de limiter les décisions arbitraires.

La proximité avec la population et leur rôle fondamental pour préserver l'ordre public et garantir le respect de la légalité font de la police judiciaire un

partenaire de choix, notamment pour les magistrats qui doivent fonder leurs décisions sur une analyse rigoureuse des faits. Les OPJ de la Police Nationale Congolaise participent pleinement à cette mission au moment de qualifier les infractions et de la recherche des éléments de preuve.

Ces formations contribuent à créer un environnement interactif d'échanges et de discussions sur les matières juridiques de base utilisées par les OPJ. Elles sont également l'occasion pour les participants d'analyser les pratiques de terrain, de les confronter aux dispositions légales, et d'échanger sur les ambiguïtés liées à leurs fonctions et à leur statut (les OPJ, tenus au respect de la légalité doivent aussi se conformer aux ordres de leur hiérarchie).

La formation permanente des officiers de police judiciaire a, par son interactivité, démontré son efficacité dans le partage des connaissances et expériences des bénéficiaires et ce, dans une dynamique d'apprentissage adaptée à la formation d'adultes.

Si cette activité, par son caractère délibérément pratique et technique, n'a pas la prétention de couvrir l'ensemble des besoins de la police nationale congolaise en matière juridique, elle se veut être un outil pointu et complet pour ses bénéficiaires. Ainsi, ces officiers et leurs collaborateurs directs au sein de la police et du secteur judiciaire, ont exprimé l'intérêt fondamental de ces formations et la nécessité de renforcer et pérenniser cette initiative. C'est dans cette optique que RCN Justice & Démocratie a pris soin d'associer la haute hiérarchie de la Police Nationale Congolaise et de nombreux acteurs judiciaires pour assurer la durabilité de l'action.



2010 RCN Justice & Démocratie

République démocratique du Congo

RCN Justice & Démocratie encourage l'encadrement permanent des Officiers de police judiciaire de la Police Nationale Congolaise, de sorte que les connaissances acquises dans les écoles de formation des OPJ puissent être régulièrement mises à jour et pleinement exploitées en pratique, avec un effet démultiplicateur sur le terrain.

Les formateurs développent des thèmes relatifs aux droits et aux techniques policières et établissent un rapport d'activité après chaque session (date, lieu, nombre de participants, répartition hommes et femmes, noms des formateur et superviseur, thème ou sujet du jour, etc.). Le superviseur ou responsable local appose son visa au rapport, et établit pour suivi en annexe la liste des OPJ présents (nom, matricule, grade, fonction, unité, numéro de téléphone, etc.)

Pour la bonne tenue des séances de formation, RCN-Justice & Démocratie fournit également un appui matériel (tableaux noirs, craies, carnets, stylos...), et documentaire (modules de formation en droit pénal, procédure pénale, déontologie policière et éthique professionnelle, techniques d'enquêtes criminelles, rédaction des PV) à la Police Nationale Congolaise.

La formation permanente des OPJ de la police nationale congolaise s'inscrit dans le cadre du programme 2009- 2011 « Appui à la transition vers un Etat de droit, à la justice de proximité et à la pacification sociale ».

Gabriel KATSHIOKO,
Coordonateur de projet, Kinshasa, RDC.



De la formation permanente des greffiers et secrétaires du Parquet dans le Bas-Congo

C'est en 2000 que RCN Justice & Démocratie démarre ses activités en République démocratique du Congo. Le pays est alors morcelé, en proie à de nombreuses rébellions et la crise n'épargne pas le secteur judiciaire, dont le niveau de qualification du personnel ne cesse de baisser.

A l'époque, il subsiste deux facultés de droit, mais le nombre de magistrats en formation est très insuffisant pour couvrir les besoins immenses du pays. Tandis que quelques écoles privées, aux niveaux variables⁽¹⁾, se chargent de la formation des Officiers de police judiciaire (OPJ), il n'existe en revanche plus de structure pour la formation des greffiers et secrétaires de parquet. Bien que figurant formellement parmi les directions du Ministère de la justice, l'Ecole de formation et recyclage du personnel judiciaire (EFRPJ) ne fonctionne plus en pratique et sa dernière promotion d'étudiants formés remonte à 1986⁽²⁾.

Face à ces constats, RCN Justice & Démocratie va rapidement s'atteler au renforcement des capacités de ces acteurs judiciaires par l'organisation de formations, recyclages et séminaires ponctuels. Cependant, en dépit de l'impact visible de ces activités, RCN souhaite augmenter le nombre de bénéficiaires, généralement limité et développe un programme de formations permanentes, qui se déroulent depuis chaque semaine au sein de l'ensemble des juridictions et offices de la ville-province de Kinshasa.

Cette activité, démarrée en 2004, est très vite rendue obligatoire par arrêté du Ministre de la Justice, qui soutient activement le projet⁽³⁾. Son succès grandissant voit l'implication progressive d'autres partenaires clés, tel le Greffier en chef de la Cour Suprême de Justice et le premier secrétaire du Parquet Général de la République en 2010.

Au Bas-Congo, la formation permanente des greffiers et secrétaires de parquet a démarré en 2006 à Matadi, grâce à l'installation de la première antenne de RCN Justice & Démocratie et elle s'est poursuivie

jusqu'en juin 2009.

Depuis la réouverture de l'antenne de RCN, cette fois-ci dans la ville de Mbanza Ngungu, une nouvelle formation de formateurs des greffiers et secrétaires de parquet a débuté en décembre 2009. Au total, 43 participants, venus de tout le Bas-Congo, ont bénéficié de cette activité et assurent désormais à leur tour la formation régulière de plus de 200 greffiers et secrétaires des parquets dans 21 juridictions et offices civils. Le calendrier et le contenu de la formation sont définis par chacun de ces organes.

Malgré l'appui matériel et financier mis en œuvre par RCN Justice & Démocratie, de nombreux obstacles et goulots d'étranglement empêchent un total succès de la formation permanente : le dysfonctionnement à Kinshasa de l'EFPRJ chargée en principe d'assurer le bon fonctionnement et le suivi régulier de cette activité est un premier handicap. De plus, le statut et le traitement

du personnel judiciaire (greffiers et secrétaires des parquets) restent problématiques et impliquent le recours au personnel assumé, dépourvu de formation initiale, et sous-qualifié pour suivre les formations permanentes destinées en principe à la remise à niveau de vrais professionnels.

En définitive, la réussite et le succès des formations permanentes au Bas-Congo dépendent de leur pleine appropriation par les principaux intéressés (greffiers et secrétaires des parquets) et de l'implication des pouvoirs publics au niveau national. Sans cette conscientisation, les efforts de RCN pourraient rester vains.

Césaire DIVIOKA,
Chargé de projet, Bas-Congo, RDC.



Salle d'audience du TGI de Mbanza-Ngungu

Notes :

- (1) RCN&JICA, Justice de proximité au Bas-Congo, 2009, P.65
- (2) Idem, P.57
- (3) Arrêté n° 001/CAB/MIN/J/2004 du 24 Août 2004.
- (4) Nouvelle unité non encore mécanisée par le ministère de la justice

République démocratique du Congo

Benjamin Priouzeau, en mission pour RCN Justice & Démocratie comme volontaire AFL à Kinshasa, témoigne sur cette expérience formatrice et les enrichissements plus personnels dégagés de son immersion en pays congolais.

Un volontaire AFL à Kinshasa...

Difficultés économiques, violations des droits fondamentaux, guerres larvées, absence de l'Etat... Les défis à relever ne manquent pas en RDC. L'opportunité qui m'a été donnée de découvrir ce pays et ses habitants, ce fut d'abord celle de vivre les situations que l'on ne peut que s'imaginer en Europe : la pauvreté frappant une grande partie de la population, les carences en termes d'infrastructures, le manque de travail, la corruption généralisée, etc. Tous ces mots, ces notions nous évoquent des impressions grossières que la réalité ne traduit pas. Loin des clichés chaotiques ou misérabilistes que l'on pourrait imaginer, le pays avance, au rythme lent que lui impose le poids considérable de toutes ces difficultés.

Grâce à RCN, j'ai eu la chance de rencontrer certaines de ces personnes qui font avancer leur pays, au sein même de l'équipe bien sûr, puis lors des nombreuses visites des activités de terrain. Cela permet de se rendre compte de la difficulté parfois à travailler avec des institutions publiques et certains de leurs représentants, dans un pays où malheureusement, réussite et vertu ne vont pas toujours de pair ; mais c'est aussi le bonheur de rencontrer ces héros du quotidien, qui aiment leur travail et le font consciencieusement, créent des dynamiques dans leurs échanges et formations respectives, et véhiculent ainsi de l'espoir.

Ce volontariat réalisé avec RCN a été l'occasion de me former concrètement aux tâches et responsabilités d'une mission de développement en AFL, et de découvrir le fonctionnement d'une institution qui œuvre depuis dix ans maintenant en RDC. Plaquettes de formations pour l'ensemble du personnel judiciaire ou à destination des ONG pour en faire des relais efficaces et populaires de l'Etat de droit en RDC, documents officiels tels que les registres des décisions de la Cour suprême, plans de remise en marche de l'école de formation du personnel judiciaire, analyses sectorielles... Tout est là !

Tout semble à portée de main, et c'est un véritable plaisir que de se lancer dans l'ensemble de ces projets aux côtés de cette équipe attachante, caractérisée par sa sympathie et ses compétences. Merci !

Benjamin PRIOUZEAU,
Volontaire AFL, Kinshasa, RDC.



Dans le cadre de la gestion des conflits fonciers en Ituri, le programme mené par RCN inclut des actions visant le rapprochement des communautés, en tant que mécanisme de résolution des différends. Au-delà du bilan en termes de résultats et d'objectifs, Marcelin Djoza revient sur la particularité du contexte en Ituri et l'importance des racines du conflit. Il nous invite à réfléchir sur leurs implications dans l'articulation et la définition d'une stratégie d'intervention pertinente.

La cohabitation communautaire, clé de la stabilité à l'Est de la RDC

La République démocratique du Congo a connu depuis 1996 des guerres récurrentes aux conséquences sociales et humanitaires indescriptibles, la particularité du district de l'Ituri résidant dans la dimension ethnique et communautaire du conflit. Une des conséquences les plus visibles et directes de cette situation ayant été la dislocation de la cohésion communautaire, il était important qu'un effort de rapprochement des communautés soit fait.

Pour RCN, qui intervient en Ituri depuis 2004 dans la restauration de la justice ainsi que dans la pacification de la région, la « mise en réseau des acteurs locaux » est l'un des principaux résultats du projet de prévention et de gestion des conflits fonciers, financé par l'Union Européenne, le PNUD et la Belgique. A cet effet, des espaces d'atelier-rencontres ont été créés, afin de réunir les chefs coutumiers, les autorités administratives, politiques, militaires et judiciaires ainsi que des associations, pour discuter de questions précises et concrètes et aboutir à une cohabitation communautaire effective.

La stratégie à plus long terme vise l'acquisition et la diffusion des notions de droit et de civisme, règles de base de la vie en communauté. S'il est vrai que le rapprochement communautaire est un élément moteur pour le développement, la diversité culturelle génère souvent des incompréhensions mutuelles entraînant des conflits. C'est en ce sens que la vulgarisation de la loi et la sensibilisation de la population sont des méthodes utiles pour un changement de mentalités, clé de la pacification et de la stabilisation à long terme.

Les résultats de terrain obtenus grâce aux actions de rapprochement ont démontré que les communautés s'acceptent mieux mutuellement ; elles se côtoient non seulement pour discuter de leurs problèmes mais aussi pour travailler ensemble et réfléchir à la mise en place de mécanismes locaux de résolution pacifique des conflits. A titre d'illustration, on se rappellera de l'explosion du conflit interethnique en Ituri en 2002. La ville de Bunia avait été séparée en deux zones – le nord avec prédominance Lendu et alliés,

et le sud avec prédominance Hema. Aujourd'hui, il n'existe plus de zones mono ethniques et les communautés organisent des activités communes.

Cependant, les efforts de rapprochement communautaire se butent à certaines contraintes. Le retour de l'autorité de l'Etat n'est pas encore effectif dans certaines zones, ce qui entraîne des flottements, et les autorités locales imposent de plus en plus leur pouvoir afin de gagner de l'espace. Les poches d'insécurité sont encore palpables dans certaines localités, ce qui empêche de consolider les progrès enregistrés vers une cohabitation communautaire effective. On ne doit surtout pas oublier la question du mouvement des populations retournées, qui change la dynamique communautaire : la vision des nouveaux venus et des autochtones est très divergente,

« Il faut sortir des méthodes d'urgence, de moins en moins adaptées au contexte actuel »

il en découle souvent des incidents et la cohabitation se trouve en difficulté. Il convient d'ajouter que les stratégies communes entre les humanitaires et les organisations à vocation développementaliste accusent des insuffisances : chacun fait ce qu'il peut, mais il manque une vraie politique conjointe entre les acteurs. A cela vient se greffer la faible alphabétisation des populations locales, ce qui favorise leur manipulation, frein pour la stabilisation et la pacification des régions de l'Est.

Le bilan est certes largement positif, car le travail réalisé à ce stade est une base des acquis en termes de développement communautaire, mais il doit être consolidé par le retour de l'autorité de l'Etat, la relance de l'économie et la sécurisation du secteur foncier. Il faudrait également travailler sur la question de l'emploi et de l'éducation pour réduire les conflits entre les communautés. Les actions doivent s'orienter vers la prévention à travers le renforcement des structures existantes et non se limiter au traitement des conséquences, comme cela était le cas en période d'urgence. En période post conflit, les communautés et les institutions locales doivent être impliquées dans toutes les actions de reconstruction, ce qui selon de nombreux experts constitue la nouvelle stratégie des bailleurs de fonds à l'Est de la Républi-

République démocratique du Congo

que démocratique du Congo.

En définitive, il faut sortir des méthodes d'urgence, de moins en moins adaptées au contexte actuel et difficilement transposables, pour amorcer la période de développement et de reconstruction à partir de la base, c'est-à-dire des structures communautaires locales.

En conclusion, la cohabitation et le rapprochement communautaire restent des éléments capitaux pour le développement du milieu rural ainsi que pour la stabilisation de la situation sécuritaire et politique. Etant entendu que les conflits de l'Est de la République démocratique du Congo sont liés aux différends entre les communautés, il importe pour les résoudre de commencer par une bonne gestion des racines de ces conflits avant de s'attaquer aux conséquences, elles-mêmes potentiellement génératrices de nouveaux conflits.

Marcelin DJOZA,
Chef de Mission Ituri, RDC.



En collaboration avec le District de l'Ituri, l'équipe de RCN Justice & Démocratie réalise diverses actions de médiation et conciliation et a fourni un soutien à la mise en place de la « Commission foncière de l'Ituri », chargée de trouver des solutions rapides et pérennes au règlement des conflits fonciers. Illustrant de manière concrète l'impact de cette action, ce récit revient sur un cas de médiation réussie, au travers du témoignage de Marie Gilberte MANZIMA, responsable d'une délégation de médiation au sein de la Commission foncière.

Des résultats concrets dans le règlement pacifique des conflits en Ituri



L'analyse du contexte de l'Ituri montre que, parmi les grands problèmes communautaires, le foncier se retrouve systématiquement en filigrane et peut à tout moment opposer les communautés et aboutir à des affrontements entre tribus, ethnies ou localités. Ainsi, si la problématique foncière en Ituri constitue un enjeu majeur du développement communautaire, elle est aussi source de conflits.

Divers acteurs se sont impliqués dans cette thématique pour tenter d'apaiser les esprits et examiner les différents modes de résolution des problèmes issus

de l'accès et de la gestion des terres.

RCN, en collaboration avec le District de l'Ituri, a soutenu la mise en place de la « Commission foncière de l'Ituri », qui a pour vocation la résolution pacifique des conflits et la mise sur pied de mécanismes durables de réponses rapides aux problèmes liés à la terre.

Ce programme a engendré de nombreux résultats, mais il convient de relever un cas spécifique qui prouve et concrétise l'impact de cette réalisation.

République démocratique du Congo



Récit d'une médiation et résolution pacifique de conflit foncier intervenue dans la chefferie de « Lu » en Territoire d'Aru dans le Nord-est de l'Ituri, en RDC

Il y a un an, un conflit a surgi autour de la colline *Atsinyale* entre les "Ayuru" et les "Biku". Ces deux localités cohabitaient pacifiquement sur cette colline, mais depuis juin 2009, elles s'en disputent la propriété. Selon des sources officielles, ce conflit serait lié à l'exploitation des termitières. Officiellement, les parties mentionnent l'exploitation des terres arables et des pâturages. Plusieurs interventions des chefs et leaders locaux étant restées vaines, la Commission Foncière de l'Ituri (CFI), de par sa vocation, s'est intéressée à la question et s'est rendue sur le terrain.

Commission foncière de l'Ituri : de la médiation à la résolution

Marie Gilberte, Responsable de la délégation de médiation, nous présente les faits ainsi que le déroulement de la mission sur le terrain :

" Afin de mieux appréhender le problème des communautés, nous nous sommes rendus avec le soutien de l'équipe RCN Justice & Démocratie, sur le lieu des tensions. Après avoir récolté les informations concernant le conflit, nous avons commencé par contacter les parties. Les travaux de médiation ont ensuite pu commencer par l'hymne national, suivi d'une petite prière, ainsi que la présentation des membres de la Commission foncière et son mandat.

Nous avons ensuite entamé les consultations de chacune des parties en aparté. D'après le chef des *Ayuru* : « *Les Biku sont venus après nous et ont épousé nos filles, devenant ainsi nos alliés. Nous leur avons donné des portions de terres qu'ils ont toujours exploitées mais brusquement, ils prétendent en être propriétaires et voilà qu'ils viennent d'ériger un kraal dans nos champs collectifs, et par le fait même, les bêtes ont ravagé toutes nos récoltes d'arachides.* » Pour leur part, les *Biku* soutiennent : « *cette colline est notre concession. Elle contient les champs des termitières que nous avons souvent exploitées mais nous ne comprenons pas pourquoi les Ayuru déclarent que cette colline est la leur et veulent nous*

en expulser ».

Afin de connaître le statut reconnu à cette colline par l'administration locale, nous avons contacté le chef coutumier local et les services d'agriculture responsables du cadastre et des affaires foncières, qui nous ont affirmé : « *nous n'avons pas toutes les données sur cette colline, c'est pourquoi nous avons interdit dans un premier temps son exploitation, mais la population ne respecte pas nos décisions* ».

Il n'existe donc aucun document attestant qu'il s'agit d'une concession ou d'un pâturage collectif.

Face à ces zones d'ombre, nous avons procédé à la médiation. Nous avons entendu les *Ayuru* le 3 novembre 2009, et à la question de savoir ce qu'ils reprochent aux *Biku* et ce qu'ils proposent afin que la paix revienne, ils ont répondu : « *les Biku troublent la jouissance sur notre colline, ils doivent faire sortir leurs bêtes et démolir leur kraal et il n'y aura aucun problème* ». Le lendemain nous avons entendu les *Biku* qui de leur côté déclarent : « *c'est depuis longtemps que nous exploitons cette colline, elle nous appartient même si personne ne nous donne raison, nous ne voulons plus qu'ils cultivent chez nous car cela réduit nos espaces* ».

Après avoir recueilli ces informations, les deux parties ont été réunies pour s'exprimer en présence des autorités locales et d'autres leaders communautaires sollicités en qualité d'observateurs. Nous avons recoupé les différents éléments à notre disposition et commencé à formuler des recommandations adressées aux autorités locales, à la CFI et aux parties. Nous avons ensuite demandé aux parties de proposer une solution au problème, de la retranscrire sur une carte, et de s'engager à respecter à l'avenir les décisions prises par l'assemblée. Un procès verbal a été rédigé pour sanctionner la médiation, d'abord en « *Iugbarati* », langue locale, puis en français, et un comité de surveillance et de suivi composé de membres des parties au conflit et de la commission foncière a été institué.

Les parties ont finalement accepté de cohabiter ensemble sans conflit, de respecter les recommandations et ont concrétisé leur entente autour d'un verre symbolique, avant de l'officialiser en scellant leurs accords au tribunal de paix d'Aru.

Dès notre retour à Bunia, nous avons installé une antenne locale de suivi à travers laquelle nous continuons d'accompagner les parties jadis en conflit.

Toutefois, une telle action ne se déroule pas sans difficultés : la fragilité des mécanismes mis sur pied implique que les parties puissent revenir à tout moment sur leur position et faire ainsi échouer le processus en cours. Par ailleurs, l'Ituri traverse une période post conflit où la présence de l'Etat n'est pas encore totalement consolidée.

Dans ce contexte, l'ignorance de la loi amène certains chefs coutumiers et leaders à profiter des litiges pour asseoir leur autorité et s'enrichir illégalement par des droits forfaitaires, car les parties reviennent plusieurs fois leur demander conseil. Par conséquent, notre défi en tant que membres de la commission foncière est également d'éviter le mécontentement des leaders à la fin des conflits. Il faut ajouter à cela une insuffisance de suivi des actions de terrain, qui est de nature à biaiser les acquis du programme.

Nous pouvons cependant affirmer que de grandes avancées résultent de ce programme, dont les impacts sont visibles : les parties en conflit retrouvent

la joie de vivre ensemble, organisent des activités d'intérêt collectif et interethnique et font valider leurs accords par la justice pour qu'ils soient reconnus par l'autorité. Cependant, il s'agit d'un processus à long terme qui doit être consolidé. Il est important que les acteurs qui interviennent dans ce secteur s'harmonisent autour de la commission foncière afin de permettre la pérennisation de ce type d'actions.

Pour terminer, nous remercions l'équipe RCN Justice & Démocratie en Ituri pour son soutien et son accompagnement dans nos activités, ainsi que les associations locales et les chefs qui facilitent notre travail."

Marcelin DJOZA,
Chef de Mission Ituri, RDC.

Marie Gilberte MANZIMA,
Membre du comité de gestion de la
Commission foncière de l'Ituri.



Tchad



République du Tchad

Superficie : 1.284.000 km²
Pop : 11,28 millions
(FNUAP)

PIB/hab/an : 646 USD (PNUD, 2007)
IDH : 170/179 (PNUD 2008-09)

Economie:

Ressources naturelles : importants gisements pétroliers, réserves de carbonate et sodium; gisements d'uranèse inexploités.

Economie basée sur le secteur primaire.

Politique:

Indépendance : 11 août 1960

Chef de l'Etat : Idriss Déby Idno

Justice:

Organisation judiciaire : Basée sur un ordre de juridiction unique. Les échelons judiciaires sont calqués sur les divisions administratives qui comprend une Cour suprême, trois Cours d'appel, 20 Tribunaux de première instance et 30 Justices de paix fonctionnels. Un Conseil constitutionnel existe également depuis 1998. Les justices traditionnelles sont rendues en pratique et reconnues dans certaines matières par le droit tchadien.

Le point géopolitique

Au niveau politique, le président tchadien Idriss Déby Itno a procédé, au début du mois de mars, à un remaniement ministériel, du gouvernement formé trois semaines plus tôt par le Premier ministre Emmanuel Djelasssem Na-dingar. Ce nouveau remaniement ministériel semble traduire une certaine instabilité politique.

Sur le terrain, le Secrétaire général adjoint aux Affaires humanitaires des Nations unies et coordonnateur des secours d'urgence s'est rendu, en mai 2010, dans l'ouest du pays, qui est gravement touché par la sécheresse et une crise nutritionnelle. Selon l'évaluation d'urgence sur la sécurité alimentaire menée par le Programme alimentaire mondiale (PAM), 1,4 million de personnes sont affectées dans la seule partie sahélienne de l'ouest du Tchad. Selon le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), 102 000 enfants souffrant de malnutrition aigue auront besoin d'un traitement vital en 2010 ; 50 000 d'entre eux se trouvant dans la ceinture sahélienne. Le taux de malnutrition aigue se situe depuis des années au-delà du seuil d'urgence et a augmenté cette année en raison de la sécheresse de l'année dernière et des mauvaises récoltes.

Concernant la question du retrait de la MINURCAT de l'Est du Tchad, le Conseil de sécurité des Nations Unies a modifié le mandat de la MINURCAT et voté la fin de sa mission pour le 31 décembre 2010. Selon la résolution du Conseil de sécurité, le gouvernement tchadien s'engage à « *assurer l'entière responsabilité de la sécurité et de la protection de la population civile de l'est du Tchad, y compris les réfugiés, les déplacés, les rapatriés et les communautés d'accueil, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants, ainsi qu'au personnel et aux biens des Nations Unies et des organismes humanitaires* ».

Les responsables humanitaires appréhendent particulièrement cette décision et le retrait d'environ 3 000 casques bleus de l'est du pays. Le niveau d'insécurité varie à travers l'est du Tchad, où les travailleurs humanitaires et les autres civils font depuis longtemps l'objet de vols, notamment de voitures, et d'enlèvements par des groupes armés. Les affrontements entre l'armée et les rebelles tchadiens sont également fréquents dans cette région, qui abrite environ 400 000 réfugiés soudanais et déplacés tchadiens.

Réunies en mai et juin à Kampala, dans le cadre de la révision du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (CPI), les Etats parties ont fait le bilan des progrès accomplis jusqu'ici, notamment quant au cas Hissen Habré et réaffirmé à cette occasion leur engagement en faveur de la lutte contre l'impunité. Selon les spécialistes des droits humains et les experts juridiques, il est indispensable de traduire en justice l'ancien chef d'Etat tchadien Hissène Habré pour assurer que de tels traités internationaux soient plus que de simples mots couchés sur le papier.

Destitué en 1990, Hissène Habré vit depuis lors au Sénégal, premier pays d'Afrique à signer le Statut de Rome. Au cours d'une conférence tenue dernièrement à Dakar, les représentants de la société civile et les rescapés des prisons tchadiennes ont une nouvelle fois appelé le Sénégal à engager des poursuites judiciaires à l'encontre de l'ancien président tchadien.

Ceux-ci soutiennent que le fait de n'avoir pas encore jugé Hissène Habré est une approbation tacite des violations des droits humains. « *Aujourd'hui, il s'agit du Tchad ; demain, il s'agira... d'autres pays. A cause de l'impunité, beaucoup de violations des droits humains sont perpétrées* », a dit Maître Jacqueline Moudeina, présidente de l'Association tchadienne pour la promotion et la défense des droits de l'Homme. Elle a ajouté : « *Il n'y a pas d'esprit de vengeance, mais nous voulons simplement que l'impunité soit éradiquée* ».

Au niveau régional, une délégation soudanaise conduite par Dr Ghazi Salahaddine Atabani, Conseiller Spécial du Président El Bachir en charge du dossier du Darfour, s'est rendue à N'Djamena en janvier 2010, où elle a eu plusieurs entretiens avec une délégation tchadienne conduite par le Ministre des Relations Extérieures, M. Moussa Faki Mahamat.

Les deux délégations ont finalisé et signé l'Accord de normalisation entre les deux pays ainsi que le Protocole Additionnel de Sécurisation des frontières, et se sont engagées à maintenir des contacts réguliers en vue de faciliter la réalisation de leurs objectifs. Elles ont également convenu de poursuivre les mesures prises pour mettre un terme à toute présence, tout soutien et à toute action hostile des groupes rebelles opérant dans l'un ou l'autre des deux pays.

F.D. et G.C.

En octobre 2009, une formation préalable d'aide juridique et d'assistance judiciaire, destinée à une délégation d'acteurs tchadiens au service de la justice, était organisée à Bruxelles par RCN Justice & Démocratie et Avocats Sans Frontières, appuyés par le PNUD et la MINURCAT. Suite au lancement du Projet d'Appui à l'Aide Juridique à l'Est du Tchad (PAAJET), les participants à cette formation ont bénéficié en mai d'un atelier de restitution durant 2 jours. Pierre MIANLENGAR, membre du Conseil de l'Ordre des Avocats du Tchad et point focal du PAAJET, nous propose un état des lieux et des perspectives de cet atelier.

Enjeux et perspectives de l'atelier de restitution organisé dans le cadre d'un projet d'appui à l'Est du Tchad (PAAJET)

Les 11 et 12 mai 2010, N'djamena a accueilli un atelier de restitution de la formation d'aide juridique et d'assistance judiciaire organisée du 10 au 21 octobre 2009, au siège du Bureau d'aide juridique francophone de Bruxelles. Placé sous le Haut patronage du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, cet atelier fait suite au lancement officiel en mars dernier du Projet d'Appui à l'Aide Juridique à l'Est du Tchad (PAAJET) et de l'ouverture de la Maison des Avocats d'Abéché (MAA), au sein de laquelle se déploient depuis trois avocats, qui se relaieront mensuellement pour en assurer la permanence sur la durée du projet.

Les participants, parmi lesquels des magistrats, des représentants d'associations de la société civile, du Ministère des affaires sociales, des officiers de police judiciaire, des représentants du PNUD, de la MINURCAT, ainsi que des membres du Barreau du Tchad, ont pu échanger et s'informer sur les différents thèmes qui ont jalonné l'atelier. Autour des notions d'aide juridique et d'assistance judiciaire, du rôle des ordres des avocats dans l'organisation de cette aide, de la maison de justice et de l'aide juridique sur le terrain, les vifs échanges et les nombreuses questions ont révélé le grand intérêt du public pour les exposés des « anciens » de la formation à Bruxelles.

L'atelier a été l'occasion également d'amender le cahier des charges que devront appliquer les associations, prochainement sélectionnées par le PNUD pour l'exécution du PAAJET, au sein des bureaux d'aide juridique prévus. An nombre de neuf, ceux-ci seront répartis dans autant de ressorts juridictionnels de l'Est du Tchad, à l'exception d'Abéché. Au titre de l'assistance judiciaire, ce cahier, préparé par les membres du PNUD, de la MINURCAT et le Directeur de la Législation du Ministère de la Justice, prévoit trois comptoirs (d'aide juridique, de médiation et conciliation, et de sensibilisation et vulgarisation juridiques), qui seront tenus par des avocats stagiaires sous la supervision de la MAA. Parallèlement, l'équipe



du MAA négocie, depuis sa mise en place en janvier dernier, l'appropriation du PAAJET par les des autorités administratives, judiciaires et traditionnelles et définit de concert avec celles-ci les mécanismes *ad hoc* sur l'éligibilité des bénéficiaires de l'assistance judiciaire, en attendant une étude appropriée déterminée dans le projet.

Preuve de son succès, le contenu de l'atelier a été largement relayé sur les ondes par les médias présents lors de sa tenue, notamment les notions d'aide juridique de première et de seconde ligne, de contrôle de qualité et de modèle d'aide juridique applicable au Tchad.

Il est aujourd'hui permis d'affirmer que le projet pilote de l'Est du Tchad s'est enrichi de l'expérience belge en matière d'aide juridique et d'assistance judiciaire. De même, celle-ci ne manquera pas de nourrir les réflexions en cours pour la pérennisation du projet mené à l'Est et l'institutionnalisation de l'aide juridique au Tchad, visant à renforcer le principe d'égalité des citoyens.

Pierre MIANLENGAR,
Membre du Conseil de l'Ordre des Avocats du Tchad,
et Point focal du PAAJET, N'djamena.

Belgique

Présent au siège durant deux semaines, Bernardin Maïga, coordonateur de l'Alliance pour la Justice et le Développement en faveur des Femmes (AJDF) au Mali, a réalisé une analyse sur l'intégration de la politique du genre en interne et au niveau des projets menés sur les terrains de RCN Justice & Démocratie. Au cours de cet entretien, il revient sur les raisons de son engagement, les activités de son ONG et nous propose des recommandations en termes de perception du genre à l'issue de son immersion.

Entretien avec Bernardin Maïga

Ou la promotion du droit des femmes maliennes

Bernardin, où êtes-vous né ?

Je suis né au Mali, dans la ville de Ségou, située à 240 kilomètres de Bamako. J'ai trois frères et six sœurs. Mon père s'est en effet beaucoup investi dans l'éducation de ses enfants. Nous sommes trois à avoir étudié le droit, dont le plus jeune et moi-même. La plus âgée de mes sœurs est magistrat à la Cour Suprême du Mali, l'équivalent de la Cour de Cassation en France. Après avoir obtenu mon baccalauréat en sciences humaines en 1990, je me suis inscrit à l'École Nationale d'Administration (ENA) de Bamako, d'où je suis sorti en 1995 avec une maîtrise de Droit Public.

Qu'est-ce qui a vous a motivé et poussé à vous engager dans la défense du droit des femmes ?

J'ai été très influencé par ma sœur aînée, magistrat et militante au sein d'organisations de défense de droit des femmes ; j'ai ainsi rencontré les nombreuses personnes qui la sollicitaient pour des conseils juridiques, pour la plupart des femmes, ainsi que des magistrats eux aussi engagés dans la défense du droit des femmes. C'est ce qui m'a poussé et motivé à intégrer l'ENA. Je me suis ensuite fait repérer par la Présidente de l'Observatoire des Droits de la Femme et de l'Enfant (ODEF), magistrat elle aussi et amie de ma grande sœur, qui m'a recommandé auprès du Conseil du Commissariat à la Promotion des Femmes au Mali, où je suis entré dès que j'ai terminé mes études à l'ENA. En 1998, j'ai intégré l'ODEF, d'abord comme chargé de mission, puis comme coordinateur.

En 2000, nous nous sommes associés avec l'Association des Juristes Maliennes (AJM) dans le souci d'améliorer l'efficacité et l'efficience de nos actions sur le terrain. Afin de pérenniser les acquis, AJM et ODEF se sont regroupés en janvier 2003 en consortium, autour d'un projet commun, visant la « Promotion des Droits des Femmes au Mali », pendant deux ans. Les activités réunissaient celles de la

clinique juridique de l'AJM et du bureau de secours juridique de l'ODEF. Ce processus a abouti en décembre 2005 à la création de l'"Alliance pour la Justice et le Développement en faveur des Femmes".

En quoi consistent plus précisément la vision et les activités menées par l'AJDF ?

L'AJDF a pour objet la promotion et la protection des droits des femmes et des enfants au Mali. Dans ce cadre, elle met en œuvre 3 grands projets d'intervention.

Un premier volet clinique juridique offre un service d'aide juridique gratuit aux femmes, et comprend des activités d'assistance judiciaire devant les tribunaux, de consultations juridiques, ou encore de médiation familiale. Nous fournissons également un appui ponctuel au consulat français, dans le traitement des demandes relatives à des enfants français d'origine malienne, bloqués au Mali sans passeport. A titre de médiation, nous négocions directement avec les parents rentrés en France avec les documents d'identité de leurs enfants, afin de les convaincre de renvoyer les documents nécessaires.

Un deuxième volet fournit un appui à la citoyenneté des femmes, et consiste principalement en la délivrance de titres supplétifs d'identité aux femmes, majoritairement en milieu rural, nécessaires à l'exercice du droit de vote.

Enfin, un dernier volet touche la réalisation d'études et de recherches sur des thématiques spécifiques, destinées à différents acteurs de la promotion du droit des femmes. Trois études ont déjà été réalisées par AJDF ; l'une sur les violences faites aux femmes, réalisée en 2005 et primée par Oxfam Québec, une relative aux mariages forcés précoces et enfin, une étude sur les méthodes et procédures de médiation des Tribunaux de Première Instance et de Justice de paix.

Parallèlement, nous avons réalisé un projet de formation de proximité sur les violences faites aux femmes, en collaboration avec les mairies des communes d'intervention. Nous avons ainsi formé un groupe de femmes et d'hommes, choisis parmi des personnes d'influence au sein des quartiers-cibles, principalement des chefs traditionnels, sur les violences quotidiennes que peuvent subir les femmes au sein de leur foyer.

Comment s'articule le travail de la société civile et du gouvernement ?

Avec la population, nous avons mis en place des points focaux, qui constituent nos sources d'information et de relais, choisis parmi les groupements de femmes existants au sein des divers quartiers où nous intervenons.

Nous sommes reconnus officiellement par le gouvernement, et nous entretenons donc de très bonnes relations avec celui-ci. Malheureusement, nous ne bénéficions pas de financements étatiques, puisque celui-ci finance peu les associations au Mali. C'est pourquoi nos partenaires sont exclusivement internationaux. Le manque de financements est notre principale difficulté.

Et quelle en serait la raison ?

Peut-être est-ce dû à un manque de moyens, et à l'absence de politique en ce sens. Le ministère de Promotion de la Femme nous renvoie ainsi régulièrement des personnes nécessitant un conseil ou une assistance juridique, par exemple des femmes victimes de violences.

D'une manière générale, le soutien du gouvernement est plutôt axé sur les infrastructures et sur un appui logistique aux tribunaux. Les associations sont alors sollicitées pour s'adresser à la population civile, notamment pour la sensibiliser. Par exemple, dans le cadre de notre étude sur les procédures de médiation dans les tribunaux, nous ne nous sommes pas limités à ces juridictions, mais nous nous sommes également adressés aux citoyens, afin de mener une étude comparative.

Rencontrez-vous des résistances de la part de la société civile ? Comment perçoit-elle le droit des femmes, et la thématique du genre ?

Au début, nous avons rencontré quelques difficultés, mais depuis, la population semble avoir compris les raisons de notre intervention. Au départ, elle pensait que nous intervenions pour mettre dos à dos les femmes et les hommes. Certains ne comprenaient pas du tout le sens de notre intervention et pensaient que nous nous battions pour rendre la femme supérieure à l'homme.

C'est pourquoi nous avons dû faire de nombreuses

campagnes de sensibilisation auprès de la population, masculine et féminine. Nous avons également intégré les hommes dans la réalisation de nos programmes, afin qu'ils

comprennent eux aussi le sens de nos actions. Les hommes n'ont d'ailleurs jamais été en retrait et leur participation est essentielle à la mise en œuvre et au succès de nos actions. En effet, la gestion d'un dossier de médiation familiale par exemple, que ce soit un divorce, des violences, l'abandon de domicile, etc. ne peut se faire sans les hommes, dont l'implication est essentielle dans la recherche d'une solution pour aider le couple.

Justement au sein de la société malienne, quelle est la place de la femme et comment sont perçus ses droits ?

La place de la femme est très importante, mais pas très visible. Elle est surtout familiale. La cuisine est ainsi totalement l'apanage des femmes au Mali.

En termes de droits des femmes, deux perceptions s'opposent au regard de leur évolution, l'une en faveur de leur promotion et l'autre contre. La première inclut notamment les gens engagés dans la défense du droit des femmes. La seconde s'explique par des raisons principalement d'ordre culturel et religieux, et semble être la tendance dominante au sein de la population. Ceux-là disposent d'une influence très forte au niveau politique. Par exemple, au moment de la promulgation du code de la famille, qui a été votée récemment, une partie de la communauté musulmane a manifesté contre cette loi, qui, selon eux, est une insulte au Coran et remet en cause la sécurité de l'homme par rapport à la femme.

De même, certaines personnes ne veulent pas entendre parler d'interdire l'excision, et les campagnes de sensibilisation rencontrent des obstacles.

Lesquels ?

Les raisons sont d'abord culturelles. Nous sommes en effet trop dominés par la culture. Mais ce sont des choses sur lesquelles on peut influencer et qui évoluent ; pendant ma jeunesse, on ne voyait pas de femmes porter des pantalons, contrairement à aujourd'hui.

Les femmes ont aussi moins de poids dans la sphère économique et sont pour la plupart au foyer, et effectuent ainsi des « activités invisibles ». Elles sont peu ou non scolarisées, ont tendance à se marier jeunes, et des discriminations existent également



David Kootz et Bernardin Maïga

en matière de recrutement. Le pays est majoritairement rural, donc c'est la tendance dominante par le fait.

Quels sont les projets à venir de l'AJDF ?

L'AJDF a introduit des projets en attente de financements, notamment un projet intitulé « Décrochage scolaire des filles en milieu rural ». Celui-ci comporte une étude qui sera menée dans trois zones, afin de dégager les causes et conséquences expliquant ce phénomène. Selon des recherches que nous avons réalisées dans la même zone, nous avons constaté que la plupart des filles déscolarisées étaient rapidement mariées, et nous aimerions définir si les mariages forcés sont directement reliés à la déscolarisation précoce.

L'AJDF travaille également au sein de collectifs, notamment en partenariat avec Femnet, qui est un réseau de femmes africaines. Un projet de sensibilisation dans les écoles et les universités relatif à l'équité hommes/femmes est prévu, appelé « Men to men ». Composé de jeunes orateurs masculins et féminins, il vise un public mixte. Il a pour objectif de sensibiliser les hommes aux droits des femmes, notamment en les amenant à débattre avec les femmes afin de mieux comprendre les droits de celles-ci et de combattre toutes les formes de violences qu'elles subissent.

De votre séjour en Belgique, quels constats faites-vous concernant l'approche de la thématique genre au sein de RCN ?

Dans le cadre de mon stage d'appui à la formation du genre comme condition de développement durable, dispensé par l'association « Le Monde selon les Femmes », l'analyse que j'ai menée chez RCN a été l'occasion d'apprentissage et d'échanges sur le genre, sur la manière dont l'ONG et plus largement la société belge perçoit cette thématique. Intégrer RCN, c'est aussi comprendre comment cette association travaille sur l'approche genre au sein de ses programmes et de son fonctionnement interne.

Au sein de la société belge, avant même de commencer la formation, j'avais compris que les femmes font beaucoup de choses. J'en ai vu par exemple conduire des trams ou des bus. Tel n'est pas le cas chez nous, où ce sont des situations très rares. Dans la société malienne, la femme a plutôt un rôle de second plan, contrairement à ici.

Cependant, j'ai relevé l'existence de discriminations également en Belgique. Les femmes ne perçoivent pas les mêmes salaires que les hommes par exemple de manière générale, de même qu'il y a des discriminations en termes de recrutement.

Quelles sont les recommandations que vous adressez à RCN, en matière d'intégration de la question du genre ?

RCN n'a pas besoin de formation en matière de genre, qui est intégré de manière satisfaisante. L'association dispose déjà d'une base de données au niveau du personnel féminin et masculin présents, mais qui doit être mise à jour, afin de pouvoir rapidement faire ressortir les données relatives à cette thématique. Au niveau des projets menés, les données concernant l'approche adoptée en matière de genre chez RCN ne sont pas toujours suffisamment capitalisées. Cela pourrait être intégré sous forme de banque de données, incluant un outil sexospécifique, indiquant par exemple la proportion de femmes bénéficiant des projets de RCN.

Je recommande également l'organisation de réunions entre les coordinateurs terrains et les responsables de programmes au siège, afin de définir de manière concertée les moyens d'intégration de l'approche genre au sein des projets menés.

La dernière recommandation serait d'effectuer des recherches sur le terrain concernant la question du genre en matière de gestion des conflits et d'accès à la justice, afin d'obtenir de synthétiser les raisons expliquant des différences d'accès à la justice.

Globalement, que retirez-vous de votre expérience au sein de RCN ?

J'ai beaucoup apprécié l'accueil au sein de cette structure très organisée. J'ai constaté qu'il y existait un respect mutuel et de la hiérarchie, c'est vraiment une structure modèle en matière de travail. Au niveau des relations humaines, la communication est également satisfaisante.

Il y a certaines choses que j'ai constatées chez RCN et que je souhaite apporter au sein de mon ONG, en matière d'organisation du travail et de répartition des tâches. Cependant, la différence de mentalité au Mali et en Belgique a une incidence sur le fonctionnement respectif de nos associations et sur la transposition des méthodes de travail.

Bernardin MAIGA,
Coordinateur de l'AJDF.

Propos recueillis par **Floriane DUMOULIN,**
Stagiaire Bulletin.



**Alliance pour la Justice et le
Développement en faveur des Femmes**

Bamako – Garantiguiougou

Rue 267, Porte 123

BP 8100

Tél : +(223) 20 28 47 62

Email : ajdf@afribonemali.net / ajm_odef@yahoo.fr

Espace public

RCN Justice & Démocratie tient à remercier **Franck DIKISONGELE** et **Rodrigo DURAN** pour l'utilisation de leurs œuvres au sein de ce Bulletin, ainsi que la **Galerie Lumières d'Afrique**, pour sa participation et son soutien.

Franck Dikisongele, artiste peintre et professeur à l'Académie des Beaux Arts de Kinshasa, a déjà exposé ses œuvres au sein de la Galerie Lumières d'Artistes à Bruxelles. Au début de l'année 2010, il a présenté ses travaux au sein de l'exposition "Congo terre d'artistes", qui s'est tenue à Paris.

Diplômé de l'Institut des Beaux-Arts de Kinshasa, il est aussi gradué et licencié en arts plastiques de l'Académie des Beaux-Arts et licencié en Science de l'Art de l'université chrétienne Cardinal Malula.

La **Galerie Lumières d'Afrique**, située à Ixelles, propose depuis décembre 2006 des créations d'artistes plasticiens contemporains d'Afrique. Elle a pour objectif de présenter une variété d'artistes, confirmés ou émergents sur la scène internationale, au public le plus large.

Le programme de la galerie est également dédié aux artistes de la diaspora africaine, à d'importants mouvements artistiques tels que Saint Soleil (Haïti), et représentée en permanence les artistes de l'école de peinture populaire de Tingatinga (Tanzanie).



Contact : gregoire.deperlinghi@gmail.com
Site web : www.lumieresdafrique.eu

Rodrigo Duran, artiste plasticien, est l'auteur de l'œuvre « Lady of Justice » publiée au sein de ce Bulletin.

Films/Radio

« *Dits de Justice* », RCN Justice & Démocratie / SAVE
(Disponible au siège au prix de 10 euros)

« *Burundi, simba imanga Burundi, passe le précipice* »
(Disponibles au siège)

Série radiophonique « *Si c'est là, c'est ici* », disponible au siège (12 émissions d'environ une heure).

Envoyez vos courriers, impressions, suggestions à l'adresse e-mail :

bulletin@rcn-ong.be

Le Bulletin

RCN JUSTICE & DÉMOCRATIE

Avenue Brugmann, 76
B-1190 Bruxelles
Tél. : +32(0)2 347 02 70
Fax : +32(0)2 347 77 99
Mail : bulletin@rcn-ong.be
Site : www.rcn-ong.be

Bulletin trimestriel n°32

Éditeur responsable
Pierre Vincke

Rédaction
Pascaline Adamantidis

Conseil d'Administration

Présidente
Julie Goffin
Vice-Présidente
Charlotte Van der Haert

Administrateurs
Manfred Peters
Philippe Lardinois
Emmanuel Klimis
Marc Gendebien
Pierre Apraxine

Bailleurs de fonds

- *Belgique* : Service Public fédéral des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au Développement
Gouvernement de la communauté française
- *Canada* : Agence Canadienne du Développement International
- *Suisse* : Département Fédéral des Affaires étrangères (DFAE)
- *Japon* : Japanese International Cooperation Agency
- *Allemagne* : Ministère fédéral des affaires étrangères
- *Danemark* : Institut Danois des Droits de l'Homme
- *Union Européenne* : Commission européenne
- *Nations Unies* : Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD)
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- *USAID* : United States Agency for International Development (USAID)
- *Autres* : International Land coalition
Organisation Internationale de Droit du développement

RCN Justice & Démocratie est membre du consortium



" Si l'homme échoue à concilier la justice et la liberté, alors il échoue à tout "

Camus